



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 L'ANNÉE POLITIQUE COMMUNALE

SOMMAIRE

- 4 L'UVCW en chiffres
- 6 Élections 2024: 9 mémorandums et une tournée de rencontres présidentielles et ministérielles
- 7 *Les Essentiels des Pouvoirs locaux et Boîte à outils des CPAS*: encore 8 titres parus en 2024
- 7 *Focus sur la commune*: 200 fiches de référence, gratuitement en ligne
- 7 Nouveauté 2024: l'UVCW se lance dans les podcasts
- 8 Pour nos membres, 32 nouveaux modèles en 2024!!
- 8 La responsabilité sociétale et l'engagement citoyen de l'UVCW
- 9 Déclarations de politique 2024-2029: les villes et communes et leurs paraloaux, partenaires essentiels de la Wallonie et de la Communauté française
- 10 L'aménagement du territoire et l'urbanisme
- 11 L'UVCW reçue par le Ministre-Président de la Communauté germanophone
- 11 UVCW vom Ministerpräsidenten der deutschsprachigen Gemeinschaft empfangen
- 12 La cohésion sociale
- 12 La culture
- 13 Le développement durable
- 14 L'e-Gov, le management de la donnée et la digitalisation
- 15 L'énergie
- 16 L'enfance
- 17 L'environnement
- 19 L'Union à l'international
- 21 Les finances locales et la fiscalité
- 24 Le fonctionnement de la commune
- 25 La gouvernance publique
- 26 Les intercommunales et les modes de gestion externalisés de l'intérêt communal
- 26 Le logement
- 29 Le comité permanent des SLSP de l'UVCW
- 30 Les mandataires
- 31 Les marchés publics
- 32 La mobilité et les voiries
- 33 Le personnel et les ressources humaines
- 35 La police administrative générale
- 36 La politique de la ville
- 36 La ruralité
- 37 La sécurité: police, incendie et aide médicale urgente
- 39 Une équipe à votre service
- 39 Le Conseil d'administration et le Bureau de l'UVCW

ÉDITO

En 2024, les autorités de tous niveaux (fédérale, régionale, communautaire et européenne) ont, encore davantage qu'en temps normal, fait l'objet de nos attentions vigilantes, de nos sollicitations, propositions créatives et revendications ancrées sur une fine connaissance des réalités du terrain local et en prise avec les défis majeurs induits par la période turbulente que nous traversons.

En effet, en prévision du **quintuple scrutin de 2024**, ces revendications ont été coulées dans un nombre impressionnant de mémorandums (pas moins de 9 textes!), transmis aux états-majors des partis politiques démocratiques et largement médiatisés. Les rencontres avec les négociateurs régionaux et communautaires, à partir de juillet, puis avec les Ministres des mêmes exécutifs à peine formés, entre août et octobre 2024, ont permis d'exprimer de vive voix nos priorités en tous domaines touchant au périmètre d'action local.

En lien avec **les élections communales d'octobre**, dans un contexte qui sans cesse se tend et se complique pour les pouvoirs locaux wallons, notamment financièrement, l'Union a poursuivi ses efforts endiablés pour épauler au mieux les mandataires et agents locaux, qu'il s'agisse des sortants ou des nouveaux élus installés début décembre. Tout a été mis en œuvre pour vous assister, soutenir, outiller, conseiller, former et informer, faire entendre votre voix et défendre sans relâche vos intérêts.

Les solutions digitales les plus pertinentes sont utilisées, pour un fonctionnement interne fluide et efficace, et un service optimal et ininterrompu aux membres. Cette souplesse permanente prévaut dans nos formations et événements (webinaires), nos publications en ligne, nos supports et canaux de communication (site internet, newsletters, fils d'info en continu, podcasts et web TV), nos réunions extérieures et, bien sûr, notre assistance-conseil.

Politiquement, nous avons poursuivi notre dialogue pugnace et constructif avec les autorités de tous niveaux, pour la défense de vos intérêts, avec des résultats tangibles, comme vous le lirez dans le présent rapport d'activités.

Les dossiers politiques de 2024, de même que nos actions les plus saillantes, font l'objet d'un résumé dans les pages qui suivent. Nous vous invitons à parcourir cette sélection, forcément subjective, de quelques dossiers emblématiques de l'année écoulée. Pour la chronologie et l'exhaustivité, nous renvoyons le lecteur au fil de nos actualités et aux avis de notre Conseil d'administration sur le site www.uvcw.be

Et bien sûr, pour l'action sociale en particulier, le compte-rendu de l'énergie déployée en 2024 par notre Fédération des CPAS et son Comité directeur est disponible en ligne et téléchargeable gratuitement :

<https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

Merci pour votre confiance et bonne lecture!

Anne BARZIN,
Présidente



L'ANNÉE POLITIQUE COMMUNALE : LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'UVCW



Michel L'HOOST,
Editeur, Conseiller Communication

Le lecteur trouvera dans les lignes qui suivent l'Année communale 2024, soit le rapport d'activités de l'UVCW pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Comme à l'accoutumée, ce rapport annuel est le fruit de l'action politique portée, avec force et conviction, par le Bureau et le Conseil d'administration sous la houlette de son Président et du travail de terrain de toute une équipe, quotidiennement au service des pouvoirs locaux.

Pour toute information liée à ce document, contactez Michèle BOVERIE, Secrétaire générale.



DAS KOMMUNALPOLITISCHE JAHR - DER TÄTIGKEITSBERICHT DES UVCWER VERBAND IN AKTION

In den folgenden Zeilen findet der Leser das Gemeindejahr 2024, d.h. den Tätigkeitsbericht des UVCW für den Zeitraum vom 1. Januar 2024 bis zum 31. Dezember 2024.

Wie üblich ist dieser Jahresbericht das Ergebnis der politischen Arbeit, die der Vorstand und der Verwaltungsrat unter der Leitung seines Präsidenten mit Kraft und Überzeugung vorantreiben, sowie der praktischen Arbeit eines ganzen Teams, das täglich im Dienste der lokalen Behörden steht.

Weitere Informationen zu diesem Dokument erhalten Sie von Michèle BOVERIE, Generalsekretärin.

L'UVCW EN CHIFFRES

Membres

- 261 Villes et Communes
- 261 Centres publics d'Action sociale (CPAS)
- 48 Intercommunales
- 72 Zones de police
- 12 Zones de secours
- 60 Sociétés de Logement de Service public (SLSP)

Activités 2024

Assistance-conseil aux membres

- **14313** consultances en gouvernance locale et en développement territorial:
 - 6796 demandes sollicitées par téléphone;
 - 7517 demandes par courriel et courrier.
- En 2024, **32 nouveaux modèles** de tous types pour aider à la gestion locale (cahiers des charges, ordonnances et arrêtés de police, profils de fonction, taxes, redevances, règlements d'ordre intérieur...).

Lobbying politique – Représentation – Défense des intérêts des pouvoirs locaux

- La poursuite de notre mission de défense des intérêts des pouvoirs locaux à travers les grands enjeux sociétaux dans tous les dossiers utiles à la gestion locale. 30 dossiers ont ainsi été portés en Conseil d'administration et près de 121 dossiers ont été suivis par les équipes et ont amené des réactions auprès des Gouvernements régional et fédéral.
- 23 groupes de travail internes organisés et animés par l'UVCW.
- 87 commissions externes auxquelles l'UVCW participe, auprès d'instances régionales (48), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (10), fédérales (25), européennes et internationales (4): <http://www.uvcw.be/uvcw/instances-consultatives>

L'UVCW dispose par ailleurs d'une représentation aux conseils d'administration de:

IMIO

Société royale forestière de Belgique (SRFB)

Natagriwal

Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR)

Filière Bois Wallonie

Formation

- En 2024, 370 journées de formation proposées à 14000 participants.

Information

Site Internet

- 1 677 987 visiteurs (4 597/jour en moyenne).
- 5 729 877 pages visitées, soit 15 698/jour en moyenne (+ 14 %).
- 443 actualités mises en ligne (ou à jour) en 2024 (+ 14,5 %).
- 749 contenus mis en ligne (actus, bonnes pratiques, etc.) en 2024 (+ 10 %).

Réseaux de l'UVCW

- En 2024, 130 questions ou articles ont été postés sur ces 3 réseaux actifs (Marchés publics, Finances et Fiscalité, et Énergie), et 309 commentaires ont été publiés.

e-Newsletters

- 35 531 abonnés (+ 1 170) à notre Lettre électronique de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (+ 4,4 %).
- Plus de 40 000 abonnés à nos 7 e-newsletters spécifiques (Fédération des CPAS, Formations UVCW, Formations CPAS, Logement, Environnement, Grades légaux, Europe/International).

Magazine

- 3 900 abonnés au mensuel *Mouvement communal* papier.

Web TV

- Au total, 315 reportages déjà existants depuis le lancement en 2012 et plus de 180 000 vues. En 2024, 15 nouveaux reportages ont été mis en ligne sur www.youtube.com/uvcwTV
- La web TV compte plus de 474 abonnés.

Podcasts

- En 2024, l'UVCW a exploré un nouveau média: 2 podcasts ont été créés et mis à disposition sur l'espace dédié aux nouveaux élus sur le site de l'UVCW (www.uvcw.be/elections2024) et sur diverses plateformes.

Ouvrages

- En 2024, 6 titres parus dans la collection Les Essentiels des Pouvoirs locaux :
 - *Manuel de l'exécution des marchés publics* (mars 2024);
 - *Le statut des mandataires locaux - 2^e édition* (avril 2024);
 - *Les missions du Bourgmestre - Guide pratique* (juin 2024);
 - *Le décret impétrants décrypté* (septembre 2024);
 - *Le Code du Patrimoine (et ses arrêtés d'application) - 2^e édition* (octobre 2024, avec Inforum);
 - *La Commune - 4^e édition* (novembre 2024);
- et 2 nouveaux titres parus dans la collection *Boîte à outils des CPAS* :
 - *Les missions au coeur du CPAS - Guide pratique* (novembre 2024);
 - *Le fonctionnement du CPAS - édition 2024* (novembre 2024);

pour un total de 3 253 exemplaires vendus sur l'année 2024.

Pour un aperçu complet de nos ouvrages, voyez : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrage-a-commander>

Publications diverses

- *Manifeste « En route vers des villes et communes durables »* (décembre 2024);
- *Mémoire de l'UVCW pour la Communauté germanophone - Memorandum des wallonischen Städte- und Gemeindeverbände für die Deutschsprachige Gemeinschaft* (mai 2024);
- *Mémoire de la Société wallonne du Logement et des Sociétés de Logement de Service public* (mai 2024);
- *La Commune - Vade-mecum pour les candidats aux élections locales et les futurs élus communaux* (mai 2024);
- *Devenir mandataire CPAS: mode d'emploi* (avril 2024);
- *Mémoire Fédération Wallonie-Bruxelles de l'UVCW* (mars 2024);
- *Mémoire de la Fédération des CPAS* (mars 2024);

- *Mémoire régional de l'UVCW* (février 2024);
- *Mémoire fédéral de l'UVCW* (février 2024);
- *Mémoire des Sociétés de Logement de Service public* (février 2024);
- *Mémoire fédéral des 3 Fédérations des CPAS* (février 2024);
- *Revendications communes de l'APW et de l'UVCW* (janvier 2024).

Pour un aperçu complet de nos autres publications, voyez : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

Presse - Médias

- Entrées: 138 appels et 55 courriels de journalistes.
- Sorties: 3 conférences de presse et 7 communiqués de presse.
- 623 mentions dans les médias en général: 488 pour l'UVCW et 135 pour la Fédération des CPAS.

Parmi ces 623 mentions:

- 430 dans les médias nationaux et internationaux, 193 en presse locale.
- 411 en ligne, 172 en presse papier – quotidienne (146) et périodique (26) –, 19 dépêches Belga, 9 sujets ou interviews en radio et 12 sujets ou interviews en télé.

Équipe

- 73,65 équivalents temps plein (ETP).



ELECTIONS 2024: NEUF MEMORANDUMS ET UNE TOURNEE DE RENCONTRES PRESIDENTIELLES ET MINISTERIELLES

Après leur adoption lors de plusieurs conseils d'administration entre avril 2023 et avril 2024, pas moins de 9 mémorandums de l'UVCW et de ses homologues régionales (Brulocalis, VVSG) ou partenaires ont été rendus publics en prévision des multiples élections de 2024.

Janvier 2024 a ainsi vu la présentation d'un cahier de revendications communes entre l'Association des Provinces wallonnes (APW) et l'UVCW. En février 2024, les 3 Fédérations des CPAS, flamande, wallonne et bruxelloise, représentant les 581 CPAS du pays, ont porté à l'unisson leurs doléances à l'attention du prochain Gouvernement fédéral. Toujours en février, à l'occasion d'une conférence de presse, l'UVCW a retapé sur le clou en matière de logement public, insistant fermement sur les besoins criants du secteur¹. Et en avril 2024, le mémorandum à l'adresse de la Communauté germanophone a été rendu public, clôturant une très riche liste de priorités locales.

En tous domaines, les revendications des municipalistes wallons à l'égard des autorités régionales, communautaires, fédérales et européennes ont ainsi été dévoilées, martelées et largement commentées. Ces divers documents expriment les priorités absolues des pouvoirs locaux wallons dans des matières telles que les finances, la gouvernance, la sécurité, les pensions du personnel local, l'action paralocale et supralocale, le logement public, la transition climatique et énergétique, etc.²

Dans tous ces mémorandums, l'UVCW a fortement insisté sur la nécessité de soutenir nos villes et communes et leurs paraloaux (CPAS, sociétés publiques de logement, etc.), leurs élus et travailleurs, qui sont à la fois garants de démocratie, pourvoyeurs de nombreux services indispensables à la population et d'actions de proximité qui concrétisent sur le terrain les objectifs de durabilité face aux défis immenses du siècle.

Une fois le cap des élections régionales franchi, parmi d'autres associations de la société civile et acteurs de terrain, l'UVCW a été consultée par les négociateurs chargés d'élaborer les Déclarations de politique régionale et communautaire et de mettre sur pied les nouveaux exécutifs. Les préoccupations municipalistes en matière d'aménagement du territoire et de mobilité ont ainsi été évoquées dès le 21 juin³. Une rencontre dite transversale avec Messieurs Georges-Louis Bouchez et Maxime Prévot, tenue le 27 juin, a permis de dérouler une synthèse de nos revendications⁴, assortie de chiffres clés touchant aux pouvoirs locaux.

A la mi-juillet 2024, une fois les nouveaux Gouvernements régionaux et communautaires installés, les représentants de l'UVCW (politiques et experts) ont sollicité des rencontres tous azimuts avec les Ministres fraîchement désignés à Namur, Bruxelles et Eupen.

Le 20 août, c'est François Desquesnes qui a reçu, le premier, une délégation de l'UVCW⁵. Logique, s'agissant du nouveau Ministre wallon des Pouvoirs locaux.

Les Ministres wallons Cécile Neven (Énergie, Air-climat, Logement et Aéroports) et Pierre-Yves Jeholet (Économie, Industrie, Numérique, Emploi et Formation) en ont fait de même, respectivement les 6 septembre⁶ et 11 septembre⁷. L'exer-

cice s'est poursuivi avec les Ministres Valérie Lescrenier (Tourisme, Patrimoine, Petite enfance au niveau wallon, et Enfance, Jeunesse, Aide à la jeunesse et Maisons de justice à l'échelon communautaire) et Jacqueline Galant (Fonction publique, Simplification administrative, Infrastructures sportives en Wallonie, et Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles), toutes deux le 12 septembre⁸. Le Ministre wallon Yves Coppieters (Santé, Environnement, Solidarités et Économie sociale) nous a prêté une oreille attentive le 23 septembre⁹.

Cette série d'entretiens privilégiés s'est ponctuée avec le Ministre-Président wallon, Adrien Dolimont (Budget, Finances, Recherche et Bien-être animal), le 26 septembre 2024¹⁰ et la Ministre wallonne Anne-Catherine Dalcq (Agriculture et ruralité, Nature, Forêts, Chasse et pêche), le 25 octobre¹¹.

Juste avant cet ultime rendez-vous, en date du 4 octobre 2024, une délégation de l'UVCW, emmenée par la Secrétaire générale, Michèle Boverie, flanquée de Marie-Sophie Burton, Conseillère chargée de la fonction consultative germanophone, a pu aussi rencontrer Oliver Paasch, le Ministre-Président de la Communauté germanophone¹².

En définitive, toutes ces démarches ont consisté à rappeler les spécificités des pouvoirs locaux, les atouts qu'ils offrent au pays, les préoccupations qui les animent, leurs difficultés particulières, la réflexion qu'ils nourrissent quant à la meilleure collaboration possible avec les autorités supérieures pour l'efficacité du service public rendu en première ligne aux citoyens, entreprises et associations.

En somme, une réflexion, un plaidoyer et une contribution municipaliste pour mieux de fédéralisme belge.

¹ Découvrez le reportage UVCW TV évoquant cette conférence de presse : <https://www.uvcw.be/logement/actus/art-8682>

² Le lecteur peut consulter en ligne (et télécharger) ici tous les mémorandums évoqués : <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrages-a-telecharger>

³ Voir notre actu à ce sujet : <https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/actus/art-8976>

⁴ Voir : <https://www.uvcw.be/fonctionnement/actus/art-8985>

⁵ Voir : <https://www.uvcw.be/fonctionnement/actus/art-9049>

⁶ Voir : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9081>

⁷ Voir : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9085>

⁸ Voir : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9099> et <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9101>

⁹ Voir : <https://www.uvcw.be/environnement/actus/art-9111>

¹⁰ Voir : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9131>

¹¹ Voir : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9159>

¹² Voir : <https://www.uvcw.be/developpement-local/actus/art-9113>

LES ESSENTIELS DES POUVOIRS LOCAUX ET BOÎTE À OUTILS DES CPAS: ENCORE 8 TITRES PARUS EN 2024

Editeur depuis sa création en 1913, l'Union des Villes et Communes de Wallonie est affiliée à l'Association des Editeurs belges (ADEB) depuis 2022.

Avec ses deux collections *Les Essentiels des Pouvoirs locaux* et *Boîte à outils des CPAS*, l'Union et sa Fédération des CPAS produisent et diffusent des ouvrages papier en vente directe (en ligne), principalement à destination de leurs membres. Notre catalogue recense **65 ouvrages parus** depuis avril 2016, dont 31 titres toujours en vente à l'heure d'écrire ces lignes.

Outre le maintien de tarifs généralement abordables, nous offrons des **conditions préférentielles en faveur des membres de l'UVCW**. Dans un but de simplification tarifaire et administrative, **les frais de port ainsi que la TVA (6%) sont inclus dans le prix de nos ouvrages**.

En dépit de la hausse forte et généralisée de nos coûts de production (papier, énergie, main d'œuvre, transport, frais postaux), nous tenons à maintenir **des prix abordables pour nos clients**.

Les commandes se font en ligne: <https://www.uvcw.be/publications/catalogue/ouvrage-a-commander>

En 2024, année marquée par plusieurs scrutins, notamment les élections communales, donc la désignation **de très nombreux nouveaux élus communaux et de CPAS, 8 nouveaux titres ont paru** dans les collections *Les Essentiels des Pouvoirs locaux* et *Boîte à outil des CPAS*.

FOCUS SUR LA COMMUNE: 200 FICHES DE REFERENCE, GRATUITEMENT EN LIGNE

Depuis 2008, avec le soutien du Ministre wallon des Pouvoirs locaux, en collaboration avec le SPW Intérieur et Action sociale, l'Union propose en ligne *Focus sur la commune*, actualisé chaque année: <http://www.uvcw.be/focus/>

Cet outil s'est vite révélé une valeur sûre et une indispensable source d'information à propos de la commune, terreau de démocratie, pouvoir le plus proche du citoyen.

En 2024, année d'élections communales, pas moins d'une centaine de fiches ont été mises à jour, tandis que la mise en page a été rafraîchie et harmonisée par rapport à nos autres publications.

Et l'intérêt du public a connu un bond spectaculaire: *Focus* a été consulté en ligne 258 627 fois (+ 52,2%) et téléchargé 2 287 fois (+ 6,3%).

NOUVEAUTE 2024: L'UVCW SE LANCE DANS LES PODCASTS

En 2024, l'UVCW a exploré un nouveau média: deux podcasts ont été créés et ajoutés à l'espace dédié aux nouveaux élus sur le site de l'UVCW (www.uvcw.be/elections2024) et sur diverses plateformes.

Ce nouveau mode de « baladodiffusion » de nos contenus est appelé à se développer sensiblement, afin de toucher nos publics partout où ils se trouvent.

Ces podcasts couvrent une variété de sujets, allant de l'autonomie communale à la gestion des services administratifs, en passant par le développement durable, la démocratie locale et la transition climatique, de sorte que les multiples facettes de la gouvernance locale en Wallonie soient explorées.

Ils visent à offrir des perspectives éclairantes et des solutions innovantes pour les défis à venir, de manière à permettre de mieux comprendre le rôle des communes dans un État fédéral belge complexe, et découvrir comment les élus locaux peuvent faire face aux défis contemporains.



POUR NOS MEMBRES, 32 NOUVEAUX MODELES EN 2024!!

Comme chaque année, l'Union s'est efforcée d'aider ses membres dans la gestion locale au travers d'outils variés. L'année 2024 a vu la mise à disposition, en accès réservé, de 32 modèles en ligne. C'est une production assez exceptionnelle, quantitativement parlant (plus du double de l'année précédente).



Logement

- 1 modèle de courrier de proposition de prise en gestion volontaire d'un logement inoccupé et 1 modèle de courrier d'avertissement préalable à visite;



Environnement

- 1 modèle de règlement communal organisant la collecte des déchets ménagers;



Développement durable

- 1 modèle communal de déclaration d'engagement par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2030;



Fonctionnement et Inter(supra)communalité

- 5 modèles utiles à l'installation des conseils;
- 1 nouveau modèle de règlement d'ordre intérieur (ROI) du conseil communal;
- 1 nouveau modèle de règlement d'ordre intérieur (ROI) du collège communal;



Marchés publics

- 3 modèles de délégation, pour le conseil communal, le collège communal et le conseil de l'action sociale;
- 4 modèles de cahiers de charge pour Schéma de développement communal (SDC) global et thématique;
- 1 modèle de note de service, destiné aux communes et CPAS, pour le bon respect du cycle des paiements;



Police administrative

- 1 modèle d'ordonnance de police pour mener une enquête intégrité;



Gestion du patrimoine

- 4 modèles de délégation, du conseil communal vers le collège ou du conseil de l'action sociale vers le bureau permanent, pour des opérations mobilières ou immobilières;
- 2 modèles de délégation, du conseil communal vers le collège ou du conseil de l'action sociale vers le bureau permanent, pour l'acceptation des dons, par acte authentique ou legs;



Personnel/RH

- 1 descriptif d'emploi relatif à la fonction de référent intégrité;
- 1 modèle de certificat médical en cas de maladie qui tombe pendant les vacances du travailleur;
- 2 modèles de politiques relatives aux « lanceurs d'alerte »: pour les pouvoirs locaux et pour les SLSP;
- 1 modèle de délibération du conseil communal pour déléguer la compétence en matière d'engagement et de licenciement;



Aménagement du territoire et Développement local

- 1 modèle d'abaissement du seuil à 200 m² pour les projets commerciaux soumis à un permis.

Accédez à ces modèles (exclusive-ment pour nos membres):

<https://www.uvcw.be/modeles/>

LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DE L'UVCW

L'UVCW est une asbl responsable, qui tente d'apporter sa pierre au déploiement de sa Région, en recourant aux biens et services d'une constellation de partenaires: graphistes, imprimeurs, routeurs, régie publicitaire, personnel de maintenance et d'entretien des locaux et abords, fournisseurs informatiques et autres, corps de métiers, entreprises d'insertion par le travail, formateurs, conseils et auteurs, etc.

L'UVCW se fournit chez un producteur d'énergie verte et mène une politique environnementale de tous les instants: collectes sélectives, critères environnementaux dans nos marchés publics de fournitures, plan de mobilité pour le personnel (transports en commun, covoiturage, vélos...) et télétravail à mi-temps pour tous, utilisation rationnelle de l'énergie...

Depuis 2018, des panneaux photovoltaïques en toiture assurent une production d'électricité verte couvrant une part de la consommation du bâtiment.

Notre Bureau écoresponsable, une équipe de collègues de tous services, se penche sur nos gestes et habitudes de consommation durant la journée de travail. Depuis 2020, nous avons installé des nichoirs et hôtels à insectes dans le patio et placé des autocollants effaroucheurs aux fenêtres pour éviter les collisions d'oiseaux.

Un engagement citoyen

En 2024, le «Grand nettoyage» (BeWapp), activité extérieure par nature, a bénéficié de l'engagement d'une équipe UVCW pour la 8^e fois en 10 éditions.

En 2023, l'UVCW a eu le souhait de s'inscrire dans un plan de gestion rationnelle et plus respectueux de l'environnement pour la gestion de ses fournitures.

Nous avons donc banni les gobelets à usage unique (plastique et carton), fourni un contenant réutilisable à l'ensemble du personnel et acheté une vaisselle réutilisable pour le personnel et pour les visiteurs.

En 2024, nous nous sommes focalisés sur notre impact environnemental



via le prisme du numérique responsable. Une charte a été élaborée au départ de l'expérience pratique partagée entre collègues. Elle reprend

nombre de bonnes pratiques à suivre pour réduire nos impacts de consommation liés à nos comportements numériques.

DECLARATIONS DE POLITIQUE 2024-2029 : LES VILLES ET COMMUNES ET LEURS PARALOCAUX, PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA WALLONIE ET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le 10 septembre 2024, l'UVCW a tenu un Conseil d'administration de rentrée politique pour analyser la **Déclaration de politique régionale** (DPR) et la **Déclaration de politique communautaire** (DPC) pour la législature 2024-2029. Un moment essentiel de déchiffrement des priorités et orientations quinquennales prises par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles¹.

Pour faire bonne mesure, l'Union a souhaité pointer à la fois les éléments positifs des déclarations et les éléments d'inquiétude, de manière à bien tracer les contours du partenariat en devenir entre notre association, représentative des pouvoirs locaux membres, et les deux entités fédérées.

La DPR et la DPC soulignent l'importance fondamentale des municipalités, pouvoir de proximité et premier point de contact avec les autres niveaux de pouvoir. Investisseur majeur sur le territoire wallon, elles méritent un soutien dans leurs efforts constants pour améliorer les services rendus à la population, aux entreprises et au secteur associatif. Nos citoyens les plébiscitent pour les missions assumées et la cohésion sociétale qu'elles assurent.

La question du financement demeure très clairement la préoccupation majeure. Il est crucial que les Gouvernements garantissent le respect du principe de neutralité budgétaire pour les pouvoirs locaux. En l'absence de budgets dédiés, les communes ne pourront plus investir dans des services à la population au-delà de leurs missions régaliennes. En ces temps incertains et de transitions, les citoyens ont besoin de réponses appropriées de proximité, d'être soutenus dans un maillage de cohésion sociétale. Une commune sans moyens, dont le rôle se limite à décerner cartes d'identité et permis de conduire, n'est pas le pouvoir de proximité dont l'échelon wallon et communautaire a besoin comme partenaire.

Nos communes ont traversé une mandature marquée par une accumulation sans précédent de crises qui ont sévèrement dégradé leurs soldes budgétaires. Sans intervention régionale, le déficit à l'exercice propre des communes aurait atteint 500 millions d'euros en 2024. Avec cette aide, il a été gommé, mais les perspectives restent très préoccupantes. Les dépenses de transfert ont connu une hausse galopante (+8% par an pour les CPAS et +6,4% par an pour les zones de police). Ce qui n'a pas empêché nos communes de poursuivre leurs investissements, notamment en lien avec la transition (rénovation énergétique des bâtiments publics).

L'UVCW a appelé à une concertation approfondie pour mettre en œuvre les actions sectorielles contenues dans la DPR et la DPC, dans le respect des spécificités et de l'autonomie des pouvoirs locaux. Elle a réaffirmé avec vigueur son rôle de partenaire essentiel de la Wallonie et de la FWB pour accompagner les réformes envisagées, tout en éclairant ces autorités sur les besoins et attentes des pouvoirs locaux.

¹ Pour l'analyse complète (54 pages), voyez le n° 991 du mensuel Mouvement communal (octobre 2024) : <https://www.uvcw.be/communication/communiqués-presse/art-9087>

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

CoDT et SDT, une réforme fondamentale pour le développement des villes et communes

L'année 2024 fut marquée par la finalisation et l'entrée en vigueur globale de la réforme du Schéma du développement territorial (SDT) et du Code du développement territorial (CoDT). Au travers de l'objectif d'optimisation spatiale, nouveau fil conducteur des politiques communales de développement territorial, cette réforme entend concentrer l'urbanisation et les activités au sein de «centralités». Les villes et communes ont 6 ans, depuis le 1^{er} août 2024, pour définir au moyen de ces nouveaux outils leurs stratégies, au travers d'un Schéma de développement communal (SDC).

Au sein de la «Task Force CoDT», lors d'auditions parlementaires, l'UVCW a suivi et participé activement à l'évolution de ce dossier, de ses prémisses en 2022 à sa finalisation en 2024. Par son action et ses propositions, le texte a connu de nombreuses évolutions positives et susceptibles (de mieux) rencontrer les attentes de ses membres. Nous avons pu faire bouger de nombreuses lignes sur les différents pans-clés de la réforme, notamment :

- création d'un régime de permis modificatifs;
- adaptation du seuil de compétence pour les implantations commerciales;
- responsabilisation des communes au travers d'une décentralisation potentielle accrue;
- refonte du système des amnisties;
- possibilité de désigner agents contractuels comme agents constatateurs.

En 2024, le Conseil d'administration s'est penché deux fois sur cette réforme au long cours. Le 6 février 2024, sur l'avant-projet de CoDT-R, et le 12 mars 2024, sur les charges d'urbanisme.

Fin juillet 2024, nous avons par ailleurs demandé un report partiel de l'entrée en vigueur du CoDT-R pour les parties concernant les «dispenses de permis» et les «annexes» de demandes de permis. L'application de ce texte aurait entraîné une surcharge administrative et financière pour les municipalités et les porteurs de projets. Cette demande a reçu un accueil favorable, le Gouvernement wallon actant un report au 1^{er} septembre 2025 afin de permettre, dans l'intervalle, une réflexion concertée sur le contenu.

En parallèle, pour aider les communes dans leurs démarches, l'UVCW a mis

en ligne un site dédié à la réforme (www.uvcw.be/codt2024) destiné à regrouper toutes les informations et tous les documents utiles à sa mise en œuvre (textes, travaux parlementaires, notes interprétatives, etc.). S'y trouvent également : tous les replays de nos formations spécifiques, et des modèles de cahier des charges relatifs aux lancements des SDC, élaborés avec le soutien de la Wallonie.

Des formations sur «l'optimisation spatiale» et ses conséquences pour les villes et communes sont programmées en 2025.

Les autres dossiers saillants en aménagement du territoire en 2024

- Erklärung in der Plenarsitzung vom 29. Januar 2024 zur Verkürzung der Dauer des Genehmigungsverfahrens - Déclaration en séance plénière du 29 janvier 2024 concernant la réduction de la durée de la procédure d'octroi des permis;
- avant-projet de décret modifiant la partie réglementaire du GRE (Gesetzbuches Über Die Räumliche Entwicklung);
- isolation des bâtiments par l'extérieur - Vers une suppression des lourdeurs liées à l'application du décret voirie.

- délai pour la définition des centralités au travers d'un SDC;
- caractère opérationnel des centralités par le biais du droit de préemption;
- augmentation du délai d'analyse de complétude des dossiers;
- possibilité d'imposer des charges d'urbanisme sous forme numéraire ou de logements d'utilité publique;
- adaptation de la procédure des plans modificatifs (notamment la suspension);



L'UVCW REÇUE PAR LE MINISTRE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Depuis plusieurs années, l'UVCW collabore avec la Communauté germanophone, dans une optique de fonction consultative locale sur les matières transférées en mai 2019. Depuis 2023, avec le soutien de la Communauté germanophone, une Conseillère de l'Union spécialement recrutée à cette fin aide les 9 communes germanophones à rendre les meilleurs avis possibles sur les avant-projets de décrets, d'arrêtés ou de circulaires décidés par la Communauté dans des matières qui touchent à la gestion communale.

L'ambition affichée alors était de mieux co-construire les politiques déployées sur le territoire de l'Ostbelgien, entre les communes et la Communauté.

Dans ce contexte, le vendredi 4 octobre 2024, c'est tout naturellement qu'une délégation de l'UVCW, emmenée par sa Secrétaire générale, Michèle Boverie, a été reçue à Eupen par le Ministre-Président de la Communauté germanophone, Oliver Paasch.

La rencontre a permis à l'UVCW, au regard de la Déclaration de politique générale du Gouvernement germanophone, de rappeler ses préoccupations cardinales: neutralité budgétaire des décisions du Gouvernement sur les pouvoirs locaux, autonomie communale et emploi des langues.

Durant ce riche échange, le Ministre-Président a insisté sur la nécessité de créer un dialogue régulier et

constructif avec les communes. Le Ministre-Président a souligné qu'il s'attacherait à mettre en place les balises pour un partenariat renforcé avec les communes dès l'installation des nouvelles majorités communales en janvier 2025.

Ce partenariat a pour ambition de mieux prendre en compte, dans les politiques du Gouvernement germanophone, les réalités des communes et d'assurer une meilleure écoute des besoins des pouvoirs locaux. L'UVCW s'inscrit totalement dans cette perspective de travailler avec le Gouvernement et les communes pour concrétiser cette volonté de dialogue renforcé et se tient prête à collaborer plus avant avec le Gouvernement à cet égard.

UVCW VOM MINISTERPRÄSIDENTEN DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT EMPFANGEN

Seit mehreren Jahren arbeitet der UVCW mit der Deutschsprachigen Gemeinschaft zusammen, mit dem Ziel einer lokalen Beratungsfunktion zu den im Mai 2019 übertragenen Materien. Seit 2023 unterstützt eine eigens zu diesem Zweck eingestellte Verbandsberaterin mit Unterstützung der Deutschsprachigen Gemeinschaft die 9 deutschsprachigen Gemeinden dabei, die bestmöglichen Stellungnahmen zu den Vorentwürfen von Dekreten, Erlassen oder Rundschreiben abzugeben, die von der Gemeinschaft in Angelegenheiten, die die Gemeindeverwaltung betreffen, beschlossen werden.

Damals wurde der Ehrgeiz geäußert, die Politik in Ostbelgien zwischen den Gemeinden und der Gemeinschaft besser gemeinsam zu gestalten.

In diesem Zusammenhang wurde am Freitag, den 4. Oktober 2024, eine Delegation des UVCW, angeführt von seiner Generalsekretärin Michèle Boverie, in Eupen vom Ministerpräsidenten der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Oliver Paasch, empfangen.

Das Treffen bot dem UVCW die Gelegenheit, angesichts der allgemeinen politischen Erklärung der deutschsprachigen Regierung seine Kardinalanliegen in Erinnerung zu rufen: Haushaltsneutralität der Regierungsentscheidungen über die lokalen Gebietskörperschaften, Gemeindeautonomie und Sprachgebrauch.

Während des intensiven Austauschs betonte der Ministerpräsident die Notwendigkeit, einen regelmäßigen

und konstruktiven Dialog mit den Gemeinden zu führen. Der Ministerpräsident betonte, dass er ab der Einsetzung der neuen kommunalen Mehrheiten im Januar 2025 die Weichen für eine verstärkte Partnerschaft mit den Gemeinden stellen werde.

Diese Partnerschaft zielt darauf ab, die Realitäten der Gemeinden in der Politik der deutschsprachigen Regierung besser zu berücksichtigen und ein besseres Gehör für die Bedürfnisse der lokalen Behörden zu gewährleisten.

Der UVCW schließt sich dieser Perspektive, mit der Regierung und den Gemeinden zusammenzuarbeiten, um diesen Willen zum verstärkten Dialog zu konkretisieren, voll und ganz an und ist bereit, in dieser Hinsicht weiter mit der Regierung zusammenzuarbeiten.

LA COHESION SOCIALE

Modification du décret PCS: l'essentiel est préservé

Le 24 avril 2024, le Parlement wallon adoptait une proposition de décret réformant le mécanisme du Plan de cohésion sociale (PCS). Il s'agissait de simplifier les procédures et de réorienter les actions menées vers les publics défavorisés, en recentrant les moyens sur la lutte contre la précarité.

Si notre association partageait la volonté de simplification administrative, elle déplorait en revanche la perte de vision transversale et sociétale de l'enjeu de la cohésion sociale, dans un contexte de démocratie mise à mal au niveau de sa citoyenneté. L'Union craignait aussi le risque de siphonnage du Fonds spécial de l'aide sociale (FSAS) au bénéfice du PCS, l'un et l'autre méritant pourtant les moyens nécessaires.



Fort heureusement, la vision transversale et sociétale de la cohésion sociale a été préservée, la simplification administrative se taille la part du lion et le décret privilégie l'accompagnement de l'administration, plutôt que le contrôle.

Surtout, il ne touche pas au montant de la subvention PCS ni à son mode de calcul, pas plus qu'aux objectifs ou aux droits fondamentaux visés par le décret initial du 22 novembre 2018.

LA CULTURE

Réforme des centres culturels: des avancées concertées, vigi- lance sur la gouvernance et le financement paritaire

En février 2024, l'UVCW a remis avis à la Ministre communautaire de la Culture sur l'avant-projet d'arrêté du décret relatif aux centres culturels. Dans la poursuite de notre dialogue constructif avec le cabinet, plusieurs points touchant à la gestion financière et administrative des centres culturels ont connu des améliorations sous l'angle municipaliste, même si des points cruciaux restent à améliorer.

Au rang des avancées appréciables, relevons l'introduction d'un décompte annuel des contributions financières et en nature apportées par les communes aux centres culturels, autorisant

plus de transparence et un meilleur ajustement des ressources allouées. De même, au rayon valorisation des dépenses, saluons la reconnaissance accrue des dépenses indirectes et en nature bénéficiant directement aux centres culturels. Enfin, les communes pourront valoriser des contributions ponctuelles en cas de circonstances exceptionnelles. Ces divers éléments aideront à tendre vers une gestion financière plus équilibrée et juste.

L'UVCW tend la main à la Ministre et son administration pour continuer d'améliorer le cadre réglementaire des centres culturels, assurant leur développement harmonieux et leur soutien efficace par les communes. Concrètement, notre association a par exemple proposé d'élaborer de concert un guide pratique de valorisation des

aides indirectes, de manière à renforcer le soutien aux centres culturels.

A nos yeux cependant, le texte pêche encore en termes de gouvernance: il importe d'ajuster le mécanisme de prise de décision au sein des centres culturels, notamment par l'introduction d'un vote à double majorité dans chaque Chambre et la liaison du contrat-programme à la mandature communale.

Le décret a été adopté le 20 mars 2024. Nous reviendrons à la charge lors de son évaluation approfondie, prévue en 2027. Notamment sur la question financière: vu la situation extrêmement tendue des trésoreries locales, nos communes éprouvent de plus en plus de difficulté à assumer l'obligation de parité dans le financement des centres culturels.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Union propose une Charte d'engagement communal pour concrétiser les ODD

Les 17 Objectifs de développement durable (ou ODD), transversaux et indissociables, ont été adoptés par les 193 pays membres de l'ONU en 2015. Ce programme vise à concrétiser le développement durable en agissant sur 5 axes: le bien-être de la population, la planète, la prospérité, les partenariats et la paix. L'Agenda 2030 est le programme global d'actions qui en découle.

Le rôle essentiel des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD est une évidence, car les communes sont confrontées en première ligne aux conséquences de problèmes globaux tels que le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, la crise énergétique, la pauvreté et la précarité. Les municipalités sont ainsi les principales forces motrices de changements bénéfiques en termes de développement durable et de transition économique, sociale et environnementale. D'après l'OCDE, 65% des cibles liées aux ODD ne pourraient être atteintes sans engagement local.

L'UVCW souhaite sensibiliser les communes wallonnes à endosser résolument l'Agenda 2030 et les appuyer en ce sens. Avec le soutien de la Wallonie, elle entend notamment faciliter la mise en regard des ODD au sein des Programmes stratégiques transversaux communaux (PST).

Les autorités fédérales et régionales ont déjà mis les ODD au cœur de certaines politiques, par exemple le Programme de coopération internationale communale (CIC), la Stratégie wallonne de développement durable ou le Partenariat wallon pour le développement durable, auquel l'UVCW participe.

Dès lors, utiliser les ODD au niveau local, et singulièrement en l'incluant dans un PST, pourrait permettre aux pouvoirs locaux de répondre plus rapidement aux exigences régionales, fédérales et européennes et ainsi, obtenir des moyens accrus en soutien de leurs projets.

Dans le cadre d'une vaste opération de sensibilisation de ses membres (formations et informations spécifiques), l'UVCW a souhaité proposer aux communes, et notamment

aux élus fraîchement installés, une Charte d'engagement communal à participer à l'Agenda 2030. En mai 2024, ce document, de même que la démarche volontariste, a été validé par le Conseil d'administration.



L'UNION MET A JOUR SON MANIFESTE « EN ROUTE VERS DES VILLES ET COMMUNES DURABLES »¹

Les élections locales du 13 octobre 2024 ont induit le renouvellement des conseils et exécutifs à l'échelon des pouvoirs locaux dans l'ensemble du pays. A l'aube de cette législature communale pleine de défis, l'UVCW, toujours soucieuse d'accompagner et d'outiller au mieux les élus et agents locaux, a mobilisé tous ses services

pour mettre à jour son Manifeste « En route vers des villes et communes durables ». Le document a été adopté en décembre 2024 par son Conseil d'administration.

Ce document, véritable source d'inspiration sur le développement durable, vise à appuyer la concrétisation du Programme stratégique transversal de chaque municipalité wallonne.

L'intégration de la notion de durabilité (dans ses 3 composantes cardinales: économie, social et environnement) dans les stratégies communales peut en effet s'avérer bénéfique à plus d'un titre. Les autorités politiques supérieures

belges reconnaissent et utilisent les Objectifs de développement durable comme grille d'analyse dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Dans le chef des pouvoirs locaux, recourir aux ODD peut faciliter les relations avec ces autorités.

La version mise à jour et consolidée du Manifeste identifie 5 grands enjeux pour les pouvoirs locaux: développement durable et résilience; gouvernance et gestion performante; démocratie; cohésion sociale et transition des communautés et territoires. Ils sont complétés par une liste de propositions d'actions concrètes à mettre en œuvre, en guise de source d'inspiration.

¹ Le Manifeste est téléchargeable et consultable gratuitement: <https://www.uvcw.be/publications/148>

Autres faits marquants de 2024

Le 22 janvier 2024 s'est tenu à Bruxelles **un colloque** coorganisé par l'UVCW, la VVSG et Bruloocalis, en partenariat avec la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) et la Wallonie, et avec le soutien d'Ethias et de Belfius. La journée visait à mettre en lumière la place primordiale des pouvoirs locaux dans la réalisation des 17 ODD prévue dans l'Agenda 2030.

Cet évènement a connu un réel succès, rassemblant **plus de 200 participants** issus des administrations communales de tout le pays, venus débattre et écouter des experts dans le domaine.

Les 8 et 9 février 2024, dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, le **Sommet Climate Chance Europe 2024**

Wallonie s'est tenu à Liège. Ce fut le premiersommet consacré à l'adaptation face aux effets du changement climatique et aux solutions s'appuyant sur les principes de résilience. **Plus d'un millier de participants** de tous les horizons (organisations de la société civile, acteurs locaux, représentants politiques d'autorités locales ou

internationales...) ont répondu présent.

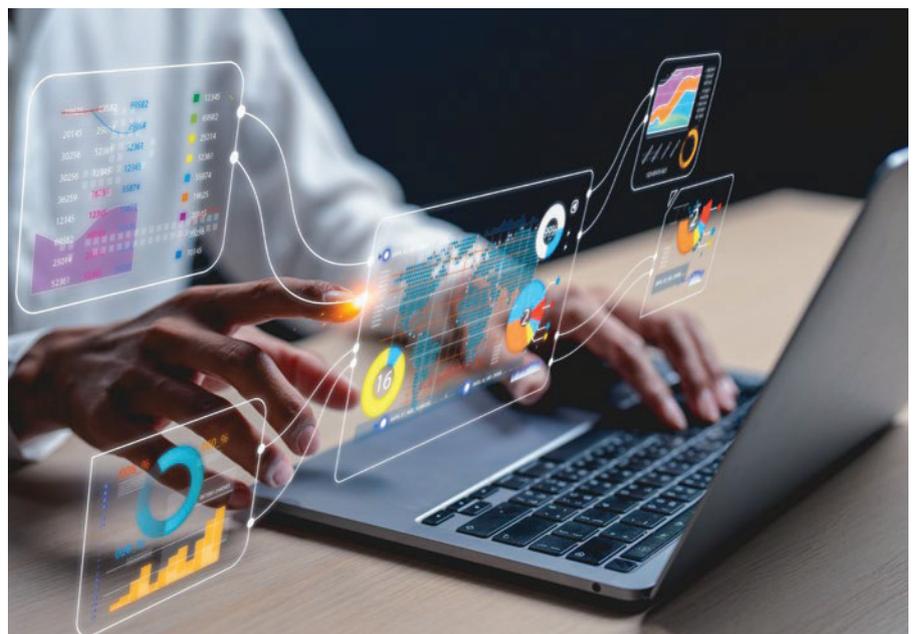
En fin de rencontre, la « **Déclaration de Liège** », une feuille de route ambitieuse, a été signée par de très nombreuses organisations représentant les pouvoirs locaux (dont l'UVCW et le CCRE).



L'e-GOV, LE MANAGEMENT DE LA DONNÉE ET LA DIGITALISATION

Parmi les dossiers e-gov traités en 2024

- Accès aux données de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour les villes et communes – Courrier au Directeur de la Banque-Carrefour d'Echange de Données (BCED);
- négociation avec le Gouvernement wallon et les acteurs responsables de la dématérialisation des envois dans le cadre du CoDT;
- préparation, avec les mêmes interlocuteurs, des solutions techniques en vue de la dématérialisation des publications des règlements et ordonnances.



L'ÉNERGIE

Energie renouvelable: enfin un cadre pour la participation communale et citoyenne

En mars 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW a rendu un avis sur deux propositions de décret en matière d'énergie renouvelable, qui transposent une directive européenne de 2023 et instaurent un nouveau référentiel wallon. L'UVCW a salué la création de ce cadre légal garantissant la participation citoyenne et communale aux projets éoliens, mais a soulevé plusieurs questions concernant la modification de l'article 83 du décret relatif au permis d'environnement pour ce faire.

L'UVCW a exprimé des préoccupations liées au calendrier, soulignant que la commune devrait se positionner en faveur du projet avant même que les citoyens en soient informés. L'appel à intérêt pour la participation citoyenne et communale devrait être public simultanément pour les deux parties, et un délai suffisant devrait être accordé après la réunion d'information préalable (RIP) pour permettre la clôture du rapport.

Concernant la gouvernance, l'UVCW a insisté sur la nécessité d'une habilitation légale du collège communal pour négocier avec les promoteurs et manifester son intérêt dans les projets éoliens. Cette habilitation devrait être intégrée dans le décret relatif au permis d'environnement ou dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).

Enfin, l'UVCW a exprimé son souhait que les communes aient la possibilité de choisir les filières et zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) qui y seront consacrées sur leur territoire, en cohérence avec leurs politiques locales. Elle a aussi demandé un mécanisme d'approbation communal pour la cartographie des ZAER et a insisté sur le besoin

d'un soutien de l'administration régionale dans les démarches de concertation et d'évaluation des projets.

Indemnisation des *prosumers*: l'Union veut une révision du mécanisme

En juillet 2023, la Commission wallonne pour l'Energie (CWAPE) a lancé une consultation en vue de créer un cadre équilibré pour inciter les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) à améliorer le réseau, tout en indemnisant les *prosumers* lésés.

Dans ce contexte, en avril 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW a remis avis au Ministre wallon de l'Energie sur le projet d'arrêté visant à instaurer un tel régime d'indemnisation pour les décrochages d'onduleurs des installations photovoltaïques raccordées au réseau basse tension.

L'Union y estimait que la proposition d'indemnisation prévue était déséquilibrée et déconnectée des réalités économiques. Le montant de l'indemnisation, excessif par rapport aux pratiques des Régions voisines, emportait un réel risque d'effets indésirables et de coûts non maîtrisés pour les GRD. L'UVCW a appelé à revoir la copie, pour mieux atteindre le compromis idéal, mêlant indemnisation juste et amélioration du réseau.

Elle se montrait aussi circonspecte sur la faisabilité des délais de mise en œuvre, réclamant une évaluation, pour éviter une généralisation automatique des indemnisations forfaitaires. Les réseaux jouent un rôle-clé dans la transition énergétique, et l'UVCW plaide pour une approche permettant aux GRD d'investir de manière efficace, au moindre coût sociétal. Une gestion équilibrée et optimisée des ressources est essentielle pour éviter des conséquences négatives sur les finances publiques.

Enfin, sous l'angle des finances locales, l'Union a mis en garde contre une potentielle baisse des dividendes issus des GRD, grevant ainsi les capacités des communes à financer des services de proximité et à investir dans la transition climatique. Une application rigoureuse du principe de neutralité budgétaire dans le chef du Gouvernement doit éviter aux communes des coûts non maîtrisés.

Notons que le projet d'arrêté n'a finalement pas été adopté par le Gouvernement wallon à la suite des différents avis remis.

Les autres dossiers et faits saillants en énergie en 2024

- Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre – Avant-projet de décret «ETS 2»;
- avant-projet de décret du 20 juillet 2023 relatif à la mise en place d'exigences minimales de performances énergétiques du bâti résidentiel en vue d'atteindre la neutralité carbone du bâti en 2050 et le projet d'arrêté portant exécution dudit décret;
- avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération, l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz, l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2010 relatif aux certificats et labels de garantie d'origine pour les gaz issus de renouvelables et l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 février 2022 relatif aux critères de durabilité de la biomasse pour la production d'énergie et des

critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération;

- demande d'avis sur le projet d'arrêté – Obligation énergie renouvelable – Exigence et méthode de calcul;
- PEB – ICAR ;
- demande d'avis sur la transposition de la directive (UE) 2023/959 relative au nouveau système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS 2);
- consultation publique de la CWaPE – Projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et du Livre 1^{er} du Code de l'environnement, concernant des projets d'installations d'énergie renouvelable.



L'ENFANCE

Milieux d'accueil : un bienvenu soutien aux infrastructures et équipements

En janvier 2024, l'UVCW a rendu un avis sur des avant-projets de décret et d'arrêté relatifs au subventionnement des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance (Milac). La tonalité en était plutôt positive, car plusieurs de nos revendications étaient rencontrées par les textes projetés.

Le décret respecte en effet notre souhait de limiter les appels à projets pour alléger la charge de travail des acteurs locaux, en ce qu'il crée une programmation quinquennale de financement des infrastructures, établie sur la base d'un cadastre dynamique et de critères objectifs. En termes de gestion des deniers publics, le dispositif contribuera à une meilleure prévisibilité et lisibilité des dépenses. A chaque législature, le Gouvernement déterminera l'enveloppe budgétaire dédiée à

la rénovation des infrastructures, ce qui aidera au maintien du nombre de places d'accueil.

Notre seule réserve continue de porter sur la large habilitation octroyée au Gouvernement relativement aux taux et aux montants des subventions.

En définitive, l'Union salue un effet bénéfique du décret sur le maintien de places d'accueil, qui ne sont déjà pas trop nombreuses.

Parmi les dossiers traités en 2024

- Accord sectoriel du 18 décembre 2023 relatif à la mise en place d'une mesure de réduction du temps de travail des puéricultrices en fin de carrière – Conditions d'octroi du subsidie pour les pouvoirs organisateurs publics – Correspondance entre l'UVCW et Brulocalis et la Ministre Linard.



L'ENVIRONNEMENT

La propreté publique a constitué le dossier majeur en environnement pour l'UVCW en 2024. Il a été beaucoup question de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et de la consigne pour les canettes et bouteilles usagées, ces deux problématiques nécessitant une approche coordonnée au niveau des 3 Régions ayant été débattues en Conseil d'administration, respectivement en janvier et février 2024.

Propreté publique et REP: les coûts complets et réels doivent être couverts

Depuis 2023, une directive européenne sur les plastiques à usage unique prévoit une participation financière des producteurs dans la couverture des frais liés à la gestion des déchets issus de leurs produits (déchets sauvages ou déposés dans les poubelles publiques).

Sur la base de ce mécanisme dit de responsabilité élargie des producteurs (REP), un accord de coopération liant Bruxelles, la Flandre et la Wallonie a été négocié au printemps 2024. Une enveloppe d'une cinquantaine de millions d'euros annuelle est ainsi à répartir entre autorités publiques en charge du maintien de la propreté publique, dont les communes en première ligne. C'est sur la clé de répartition (entre autorités publiques d'une part et entre les 262 communes d'autre part) que l'UVCW a dû se prononcer.

En ce qui concerne la clé utilisée entre les communes, l'Union a jugé pertinents les 3 critères utilisés (nombre d'habitants, revenu moyen par habitant et kilomètres de voirie), sous réserve de certains ajustements dans le calcul du nombre d'habitants.

Moyennant l'ajustement de certains montants, feu vert également pour la méthode de calcul de la contribution des producteurs. Basée sur une étude

commanditée par les 3 Régions, elle peut être considérée comme fiable et prenant en compte les réalités variées des communes, une normalisation des coûts et les efforts constants et diligents des communes pour maintenir la propreté publique, sans dépenses excessives.

Du point de vue municipaliste, il importait absolument d'intégrer à l'accord de coopération les coûts liés aux dépôts clandestins dans la REP, déchets sauvages à part entière au regard de la législation européenne et du décret déchets wallon. Les coûts salariaux doivent être indexés en fonction des ajustements salariaux récents, et les cotisations, payées dès 2024.

Pour l'Union, pas question non plus de réduire les contributions des producteurs en raison de l'instauration d'un système de consigne, ce qui revenait à acheter un chat dans un sac, car il reste à établir que la consigne va effectivement réduire les coûts de gestion des déchets sauvages.

L'Union a enfin demandé une réévaluation périodique du mécanisme, pour garantir la couverture des coûts réels.

Consigne sur les canettes: les producteurs doivent assumer davantage

Depuis juin 2021, l'UVCW plaide en faveur d'une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique, ou une solution alternative pour lutter contre la malpropreté des bords de route. La Ministre de l'Environnement Céline Tellier a commandé une étude de faisabilité qui a exploré 4 scénarios, dont une combinaison de consignes « digitale » et « physique » pour répondre aux problématiques d'accessibilité numérique.

L'objectif principal de la consigne est de réduire les déchets sauvages, mais l'étude ne propose pas de mesure directe de son efficacité. Elle évoque

une réduction possible de 20 à 90% des déchets sauvages, mais l'impact réel sur la propreté publique est estimé entre 3 et 12%. Dans son avis à la Ministre, l'Union a estimé que la consigne ne suffirait pas, et plaidé pour des mesures plus ambitieuses: supprimer en amont les emballages à usage unique, favoriser la réutilisation des contenants et encourager les producteurs à adopter des matériaux plus écologiques.

Pour l'UVCW, la consigne doit s'accompagner de campagnes d'information et de sensibilisation ciblant les personnes qui jettent leurs déchets dans la nature. Surtout, la responsabilité de maintenir la propreté publique ne doit pas incomber aux citoyens ni aux communes, mais aux producteurs, qui doivent assumer la gestion des déchets générés par leurs produits.

L'instauration de la consigne ne peut en aucun cas entraîner des coûts supplémentaires pour les communes, notamment en matière de gestion du matériel de collecte. Il est hors de question d'obliger les communes à doubler les poubelles publiques pour la collecte sélective des emballages: les producteurs doivent les financer et garantir la qualité du tri effectué, les communes n'étant que détentrices.

Rappelant que la directive européenne « SUP » prévoit que les coûts de gestion des déchets sauvages soient couverts par les producteurs, l'Union insiste pour que ces fonds soient dédiés spécifiquement au maintien de la propreté publique, sans être détournés pour financer la consigne. Enfin, elle appelle à une harmonisation du système de consigne entre Régions et à une compatibilité maximale avec les systèmes de consigne existants dans les pays voisins.

Plans d'aménagement forestier : l'Union partiellement entendue

En avril 2024, relayant les préoccupations de nombreuses communes, l'Union interpellait la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, face au risque d'absence de plans d'aménagement forestier jusqu'au terme de l'année. La menace d'une suspension de leur certificat planait pour les communes et CPAS forestiers, avec les impacts négatifs en découlant (baisse de rentrées financières pour les pouvoirs locaux et manque à gagner pour la filière bois, dépendante d'une fourniture constante en bois PEFC).

Au-delà de l'urgence, l'Union plaide pour une accélération et une dynamisation de la procédure de rédaction des plans d'aménagement, en se basant sur une approche plus stratégique. L'Union demeure une force de propositions en vue de concrétiser les actions nécessaires et ramener de la sérénité pour, in fine, pouvoir bénéficier partout en forêt publique wallonne de plans d'aménagement permettant à tous de percevoir le futur de nos forêts.

Prévention des inondations : vers un partenariat entre les communes et Giser

En juin 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW s'est penché sur un projet de protocole entre les communes et la Cellule Giser (Gestion intégrée sol, érosion, ruissellement) pour la gestion des risques d'inondations par ruissellement, érosion et coulées de boues. La Wallonie propose des outils aux communes pour affronter ces risques, en particulier en matière d'inondations par débordement et par ruissellement.

La Cellule Giser accompagne les communes à travers des avis techniques et des expertises pour dégager des solutions. Via le protocole, elle s'engage à former les agents techniques des communes, à étudier un site par an, à analyser les sites nouvellement inondés, à rédiger des rapports de diagnostic et à fournir un accompagnement technique pour la mise en œuvre d'aménagements sur le domaine public et privé. Un suivi continu en ligne des rapports d'expertise est aussi prévu.

Il incombe aux communes de désigner un agent pour le suivi de ce travail, documenter les sites inondés, et veiller à l'application des conditions des permis d'urbanisme. Elles devraient aussi prioriser les sites à traiter et assurer un suivi des aménagements réalisés. Il leur échoit également de documenter, sur une application dédiée, les événements d'inondations et de garantir le respect des conditions imposées par les permis. Le tout, assorti de mises à jour régulières.

L'UVCW reconnaît et souligne l'importance de l'expertise de la Cellule Giser pour les communes et souhaite renforcer la collaboration. Le protocole gagnerait à une application plus flexible, tenant compte des capacités et des besoins spécifiques des communes.

Parmi les dossiers également traités en environnement en 2024

- Avant-projet de décret modifiant diverses législations en matière d'environnement, de nature, de forêt, de ruralité et de bien-être animal, première lecture ;
- avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant la partie réglementaire du Livre 1^{er} du Code de l'environnement ;
- proposition de modification du Code forestier via le décret technique ;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon instituant la partie réglementaire du Code de la gestion des ressources du sous-sol ;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au cadre général de la responsabilité élargie des producteurs de produits - Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des véhicules hors d'usage et encadrant la responsabilité élargie des producteurs de véhicules y afférente - Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des matelas usagés et encadrant la responsabilité élargie des producteurs de matelas - Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des huiles usagées et encadrant la responsabilité élargie

des producteurs d'huiles y afférente - Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des pneus usagés et encadrant la responsabilité élargie des producteurs de pneus y afférente - Projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions et modalités de couverture des coûts des parcs à conteneurs exposés par les personnes morales de droit public ;

- subvention en vue de l'amélioration de la résilience du territoire face à de futurs risques d'inondation ;
- projet d'arrêté relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique ;
- avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;
- projet d'arrêté relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- application de l'article 57 du Code forestier ;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et encadrant la responsabilité élargie des producteurs ;
- arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 portant exécution du décret du 4 octobre 2018 modifiant divers textes, en ce qui concerne les cours d'eau ;
- accès au registre national et au registre de la population des distributeurs d'eau potable - Simplification et efficacité administratives ;
- proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes en ce qui concerne l'acquisition et l'utilisation de silencieux et de lunettes de visée nocturne.

L'UNION A L'INTERNATIONAL

Au niveau régional

La solidarité internationale occupe toujours une place de choix dans le cœur et les actions des communes wallonnes. Ainsi, le Service Europe-International de l'UVCW a continué d'assister les membres désireux de répondre aux appels lancés par Wallonie-Bruxelles International (WBI), en vue de développer des projets de coopération décentralisée dans les pays du Sud.

Par ailleurs, il a poursuivi sa contribution active aux travaux du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI).

Au niveau fédéral: la phase 2024 du Programme de coopération internationale communale 2022-2026

Conçu et mis en œuvre par l'UVCW, en partenariat avec son homologue bruxelloise Brulocalis, et fort d'un budget total de 15 millions d'euros (dont 9 millions pour le volet wallon), **ce Programme de coopération internationale communale (CIC) concerne, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une trentaine de communes, soit une sur huit.**

Acceptée et validée en février 2022 par la Coopération belge, la phase quinquennale 2022-2026 du Programme de CIC s'inscrit, pour rappel, dans la continuité du passé. Ainsi, et comme depuis sa création il y a près de 20 ans, ce Programme s'attache à lutter contre la pauvreté et à favoriser l'accès de chacun et chacune à la citoyenneté en contribuant, au travers d'échanges entre communes, au renforcement des capacités des institutions locales africaines à prendre en charge leur propre développement. Cette démarche se déroule dans le cadre d'un choix de secteurs de collaboration partagé par toutes les communes belges et africaines actives

COMMUNE BELGE	COMMUNE PARTENAIRE
BÉNIN	
Amay	En cours de remplacement
Antoing	Tanguiéta
Arlon	Bembéréké
Gesves	Savalou
Huy	Natitingou
La Louvière	Agbangnizoun
En cours de remplacement ¹	Zogbodomey
Neupré	Bohicon
Saint-Hubert	Abomey
Tintigny	Djidja
Tintigny	Ouinhi
Tournai	Covè
En cours de remplacement	Zagnanado
En cours de remplacement	Za-Kpota
En cours de remplacement	Tchaourou
BURKINA FASO	
Bastogne	Tikaré
Fernelmont	Tiébélé
En cours de remplacement	Bassi
Lessines	Arrondissement n° 2 de Bobo-Dioulasso
Leuze-en-Hainaut	Arrondissements n° 1 et 2 de Ouagadougou
En cours de remplacement	Gourcy
Ramillies	Kombissiri
Woluwe-Saint-Pierre ²	Arrondissement n° 3 de Ouagadougou
RDC	
Court-Saint-Etienne	Kasa-Vubu
Flémalle	N'Djili
Herve	Ngaliema
Liège	Lubumbashi
Namur	Masina
Olne	Matete
Seraing	Lingwala
Waremme	Mont-Ngafula
SÉNÉGAL	
Hastière	Léona

¹ En cours de remplacement : l'UVCW fait office de partenaire dans l'attente de trouver une commune wallonne désireuse de devenir partenaire de cette commune.

² La Commune bruxelloise de Woluwe-Saint-Pierre a rejoint les communes wallonnes du Programme de CIC Burkina Faso dès la phase 2014-2016 et figure ainsi à leurs côtés dans ce tableau.
La Commune de Hastière a quant à elle rejoint les communes bruxelloises, actives sur le Maroc et sur le Sénégal.

sur un même pays. Dans un objectif de mutualisation des expertises présentes au sein du groupe, mais aussi de gain de temps et de moyens financiers, c'est une approche collective qui est promue, car elle a fait ses preuves, même si les réalités locales ne sont en rien ignorées.

La continuité se marque également dans le choix concerté des secteurs de collaboration. Au **Bénin**, les efforts se poursuivent dans les secteurs suivants: gestion foncière, état civil, mobilisation des ressources financières, GRH, sécurisation des systèmes, auxquels devrait venir s'ajouter la structuration d'une politique environnementale au niveau local. Au **Burkina Faso**, les travaux entamés en matière d'état civil sont approfondis, tout en opérant un basculement vers les mêmes secteurs d'intervention que pour le Bénin. Quant à la **RDC**, le chantier principal initié en matière d'état civil continuera d'y trouver tout son sens, tout en se prolongeant par d'autres activités de proximité dans des secteurs connexes.

Mais le Programme 2022-2026 est aussi explicitement plus aligné sur les Objectifs mondiaux de développement durable (ODD) des Nations Unies, et en particulier l'ODD 16: «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous».

Les défis à relever sont donc nombreux, et s'accompagnent d'évolutions dans les contextes nationaux des pays partenaires du Programme.

Ainsi, le **Bénin** a entamé une série de réformes, notamment dans l'organisation de la fonction publique, qui ont amené de nombreux changements parmi nos interlocuteurs dans les communes, à familiariser aux objectifs et au fonctionnement du Programme. Par ailleurs, certaines compétences décentralisées dévolues aux communes se

voient partiellement reprises en main par le niveau de pouvoir national, imposant de revoir en cours de route quelles actions peuvent encore être menées (ou non) dans une partie des secteurs sur lesquels les communes partenaires s'étaient initialement entendues. Enfin, sur un plan plus pratique, l'application d'une nouvelle réglementation relative aux transferts de fonds continue de nécessiter des concertations avec le pouvoir central, afin d'obtenir les assurances nécessaires pour des versements sécurisés et dont l'affectation est garantie. Ces multiples éléments ont donc continué de complexifier en 2024 la mise en œuvre des actions prévues par les partenariats, dont le souhait reste évidemment de respecter les orientations définies par les pays partenaires, mais sans faire l'impasse sur l'assurance de mener des actions pérennes et s'inscrivant dans les priorités locales des autorités partenaires, pour une utilisation efficace des fonds de la Coopération belge.

Au **Burkina Faso**, le limogeage de tous les élus et élues en place dans les communes (et à tous les niveaux de pouvoir), faisant suite au coup d'Etat de 2022, n'a pas encore été suivi d'élections démocratiques dans le pays. Les Président-es de Délégation spéciale (PDS), mis en place pour

les remplacer, et dont les pouvoirs se limitent aux actes administratifs et de gestion urgente, occupent toujours leurs postes. Ces bouleversements n'ont pas facilité une mise en œuvre fluide des activités prévues.

Enfin, en **République démocratique du Congo**, une partie des actions planifiées a pu être mise en place par les partenariats, dans un contexte général néanmoins toujours compliqué.

Plus globalement, la fin de l'année 2024 a également été particulièrement chargée pour l'UVCW qui, en vue d'obtenir, enjeu de taille, la reconduction de son **statut d'acteur officiel de la Coopération au développement** pour les 10 prochaines années, a dû constituer un lourd dossier de demande d'accréditation. Celui-ci devait faire état de ses capacités à mener efficacement un programme de coopération, dans des aspects multiples, allant notamment de la qualité de son Plan stratégique transversal à ses compétences en matière de gestion axée résultat, en passant par les performances de son contrôle interne. La procédure de screening à proprement parler interviendra au cours du premier semestre 2025.



LES FINANCES LOCALES ET LA FISCALITE

Veille financière ou la mesure continue des impacts des décisions et indécisions des autres niveaux de pouvoir sur les finances communales

Comme à son habitude en début d'année, janvier 2024 a vu le Conseil d'administration de l'Union se pencher sur sa «*veille financière*». Cet exercice rétrospectif (année 2023) et prospectif (2024) du respect ou non de la neutralité budgétaire par les autres niveaux de pouvoir (principalement fédéral et régional), ainsi que la mesure des écarts (grandissants) a livré tous ses chiffres¹.

Circulaires budgétaires: la fin de la balise d'emprunt, on y a cru durant quelques mois

En mai 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW a pris connaissance des projets de circulaires budgétaires 2025. Sous l'angle municipaliste, le plus grand acquis était incontestablement la fin de la balise d'emprunt, y compris pour les communes sous plan de gestion. Il aura fallu 10 ans d'opiniâtres efforts de persuasion auprès des exécutifs régionaux successifs pour que cette revendication soit enfin rencontrée.

Deux points d'attention cependant: les communes devaient veiller à ne pas dépasser simultanément 2 ratios d'endettement (volume de la dette et charges financières), au risque de voir leur budget extraordinaire non approuvé. Et plus aucune dérogation aux règles budgétaires n'était prévue pour 2025. Dès lors, l'Union plaidait pour faciliter le recours aux fonds de réserve et aux provisions, tout en réinstaurant la règle du tiers boni en lieu et place de l'exigence d'équilibre à l'exercice propre. Les plans de convergence seraient de ce fait supprimés.



Pour le surplus, notre association a proposé la levée d'une série de contraintes pesantes pour les communes, en supprimant certains annexes non indispensables au reporting exigé par l'Institut des Comptes nationaux (ICN).

Hélas, il a fallu déchanter après quelques mois à peine: une circulaire du 20 décembre 2024 prise par le nouveau Ministre des Pouvoirs locaux apportait 2 modifications qui revenaient à ressusciter la défunte balise d'emprunt²...

Réforme de la comptabilité des communes et CPAS: deux avis valent mieux qu'un

On se souvient qu'en juin 2023, l'UVCW avait remis avis au Ministre wallon des Pouvoirs locaux à propos de la digitalisation de la comptabilité des communes et des CPAS³. Ce changement de cap majeur portait en germe des implications sur les plans juridique, opérationnel, technique et budgétaire.

En phase avec les fédérations des directeurs financiers et des receveurs régionaux qu'elle avait étroitement concertés, l'Union avait suggéré des modifications au niveau du CDLD, de la loi organique des CPAS, et des Règlements généraux de la comptabilité communale (RGCC). Toutes ces idées

visaient à améliorer ces textes sous l'angle de la lisibilité, la cohérence et la simplification administrative, tout en assurant la plus grande souplesse budgétaire, une saine gestion des finances locales et un parallélisme entre communes et CPAS.

Dans la même philosophie de travail collaboratif avec les fédérations, et dans le même but constructif (de meilleures réglementations), après passage en CA en mai 2024, l'UVCW proposait au Ministre une deuxième série d'amendements jugés opportuns, praticables et souhaitable du point de vue des gestionnaires locaux.

Au début juillet 2024, ces deux salves de propositions ont été rassemblées et présentées au Gouvernement wallon en phase de formation, à l'attention du futur Ministre des Pouvoirs locaux.

Novembre: un Conseil d'administration entièrement consacré aux finances locales!

Le 5 novembre 2024, un menu copieux et exclusivement financier était soumis au CA, qui a eu l'occasion d'analyser et de débattre successivement du projet de décret-programme du Gouvernement wallon, du budget régional 2025 en préparation, du financement préférentiel de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et du mécanisme des appels à projets (recommandations en termes de droit de tirage).

¹ Cette analyse de notre Cellule Finances a été présentée in extenso dans un article du mensuel *Mouvement communal*, consultable ici : <https://www.uvcw.be/finances/articles/art-8683>

² A ce sujet, voyez : <https://www.uvcw.be/finances/actus/art-9246>

³ A ce sujet, voyez : <https://www.uvcw.be/e-gov/actus/art-8264> et <https://www.uvcw.be/finances/actus/art-8916>

DECRET-PROGRAMME ET BUDGET 2025 : L'ARDOISE SERA TRES DOULOUREUSE POUR NOS COMMUNES !

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le décret-programme du 18 décembre 2024 portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi va impacter sensiblement et négativement le financement régional aux communes à partir de 2025. Il supprime entre autres le pourcent additionnel prévu jusqu'ici pour l'indexation annuelle du Fonds des communes et l'indexation des subventions APE (Aide à la promotion de l'emploi) octroyées aux pouvoirs locaux.

Dans son avis, l'UVCW a dénoncé le sévère manque à gagner ainsi subi par les pouvoirs locaux wallons à dater de 2025, dont les montants cumulés ont été estimés pour la législature 2024-2029 à près de 460 millions d'euros (dont 251 millions pour le Fonds des communes).

Une embellie cependant: le texte apporte une base légale au mécanisme de reprise du financement des

zones de secours par les provinces. Un «budget complémentaire» sera accordé aux provinces, qui participeront davantage au financement des zones dans le cadre d'une convention entre provinces et zones concernées, ce qui allégera d'autant les dotations communales aux zones. Des aides spécifiques aux communes sont maintenues pour réaliser leur Schéma de développement communal (SDC).

Certains éléments nécessiteront une grande vigilance municipaliste, notamment le moratoire sur les infrastructures des intercommunales de gestion des déchets pour 2025 (qui pourrait affecter la qualité des services à moyen terme et induire un report de charge sur les communes) et les 60 millions d'économies prévues sur les subventions facultatives nécessitent une analyse approfondie, tout comme la réorientation des moyens du Plan de relance.

Le fonctionnement du complément régional est revu: la compensation sur la base des pertes réelles est rabaissée à due concurrence lorsque les crédits budgétaires régionaux dispo-

nibles ne permettent pas une compensation intégrale.

Quant au volet «emploi» du décret-programme, l'Union a regretté amèrement l'annonce du gel de l'indexation des subventions APE pour les employeurs locaux. Pour les 600 employeurs locaux concernés, l'UVCW a estimé que la décision allait générer un manque à gagner de 208 millions d'euros sur la législature.

En guise de compensation partielle, notre association a demandé que les ressources destinées à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires soient d'abord réorientées vers les pouvoirs locaux, afin de soutenir les missions essentielles des communes et de préserver un service public de qualité. En passant, elle a aussi plaidé pour la suppression de l'obligation de maintien du volume global de l'emploi (VGE). Dans le contexte du gel d'indexation, cela pourrait entraîner un cercle vicieux pour les pouvoirs locaux, risquant de compromettre l'efficacité du dispositif et menaçant à terme de le faire disparaître.

Financement préférentiel ABE: une action concertée des 3 UVC

Par rapport aux entreprises, les administrations centrales (par ex. le Gouvernement fédéral belge) bénéficient d'un traitement particulièrement intéressant quand elles empruntent auprès des banques. La pondération du risque appliquée à un prêt est de 0%, ce qui signifie que les banques ne doivent pas détenir de capital (et l'emprunteur ne doit pas apporter de fonds propres).

Les communes belges, constatant qu'elles seraient traitées de manière aussi favorable si elles bénéficiaient d'une reconnaissance identique de la part de la Banque nationale, ont adressé une demande en ce sens, par la voix de la VVSG, appuyée par Brulocalis et l'UVCW, ce qui leur vaudrait

une inscription sur la liste donnant accès au financement de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Droit de tirage: l'Union créative et constructive

Suite à de nombreuses sorties municipalistes dénonçant la malgouvernance intrinsèque du financement par la démultiplication d'appels à projets et appelant à l'instauration du mécanisme du droit de tirage partout où c'était possible, l'UVCW a intégré un Comité de pilotage du SPW qui s'est réuni tout au long de l'année 2024⁴.

L'UVCW plaide depuis longtemps pour un financement des investissements

fonctionnant sur la base d'un droit de tirage. C'est donc avec une profonde satisfaction qu'elle a relevé dans la DPR une annonce majeure du Gouvernement wallon, désireux de «supprimer le saupoudrage des transferts financiers et les initiatives ministérielles multiples sans cohérence et sans vision des besoins locaux en rassemblant tous les budgets wallons dédicacés aux communes quels qu'ils soient dans un 'fonds des communes de l'extraordinaire'».

C'est sous ces auspices favorables que le banc municipaliste, force de proposition, a continué à développer et exposer ses idées en matière de droit de tirage. Elles ont été soumises au CA de l'UVCW et remises au nouveau Ministre wallon des Pouvoirs locaux en décembre 2024⁵.

⁴ A ce sujet, voyez: <https://www.uvcw.be/finances/actus/art-8889> et <https://www.uvcw.be/finances/actus/art-8983>

⁵ Voyez l'avis de l'UVCW: <https://www.uvcw.be/finances/actus/art-9230>

Les recommandations de l'Union s'appuient sur une comparaison de 6 dispositifs déjà financés par le « droit de tirage » pour des projets communaux: le Fonds régional pour les investissements communaux (Fric), le Plan d'investissement mobilité active communal (Pimaci), la Politique des grandes villes (PGV), la Politique intégrée de la ville (Piv), Pollec, le Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC) et les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

La première recommandation est de rendre le droit de tirage obligatoire par décret, pour garantir un financement stable et prévisible pour les communes. Il importe aussi de définir un montant minimal, gage de continuité dans le financement des projets, tout en permettant une réévaluation éventuelle de ce montant. En outre, un mécanisme d'indexation est jugé essentiel pour tenir compte de l'inflation et maintenir la valeur réelle des financements.

Concernant la gestion des fonds, l'Union propose que les subsides

soient versés par tranches, selon un calendrier précis, sans lien direct avec l'avancement des travaux. Cela offrirait plus de prévisibilité aux communes. Il est également suggéré de limiter le nombre d'approbations nécessaires lors de la mise en œuvre des projets, tout en garantissant un accompagnement pour les petites communes et en assurant que les dépenses éligibles soient bien définies, avec la publication d'un guide à cet effet.

Enfin, il est proposé que l'éventuel solde non utilisé dans un programme soit attribué aux communes plutôt qu'à la Région. Cette mesure vise à renforcer l'autonomie des communes dans la gestion de leurs projets.

Les dossiers également traités en finances en 2024

- Mise en œuvre de la réforme du dispositif APE – Courrier de l'UVCW, la Fédération des CPAS, la Fédération des Directeurs généraux de CPAS, la Fédération wallonne des Receveurs régio-

naux, la Fédération des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux et la Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux à la Ministre Morreale;

- zones de police – Analyse financière – Transmission budgets initiaux 2020-2024 – Courrier au Gouverneur Mahieu;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux modalités de placement des disponibilités des SLSP – Avis d'initiative au Ministre Collignon;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi d'avances par la Société wallonne du Logement aux SLSP – Courrier au Ministre Collignon;
- appels à projets – Constats et pistes d'amélioration – Courrier de l'UVCW et la Fédération des CPAS à la Secrétaire générale du SPW.



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Transparence administrative : une approche législative globale et cohérente svp

En mars 2024, le Conseil d'administration a une nouvelle fois été amené à se pencher sur le dossier de la transparence administrative. Cette fois, c'était la Commission de la Fonction publique du Parlement wallon qui sollicitait un avis de notre association.

Bien qu'elle soutienne dans l'absolu le droit d'accès aux documents administratifs, l'UVCW a tenu, dans son avis écrit à l'assemblée, à souligner la nécessité d'une gestion responsable pour éviter des impacts négatifs sur le service public et le respect des droits des parties prenantes. Les pouvoirs locaux font en effet face à des défis complexes liés à des exceptions légales telles que la transparence, la protection des données personnelles (RGPD), le secret des affaires, ainsi que d'autres législations environnementales. L'Union a suggéré une approche législative plus cohérente et globale pour mieux encadrer ce droit d'accès.

L'UVCW a pointé la responsabilité de la Commission d'Accès aux Documents administratifs (Cada) en cas d'octroi d'un accès à un document refusé précédemment, qui devrait toujours être accompagné d'un examen rigoureux des motifs d'exception et de la protection des données personnelles. En ce sens, il faut renforcer les moyens de la Cada dans l'exercice de sa mission, pour offrir une sécurité juridique maximale aux pouvoirs locaux.

Le mécanisme d'astreinte gagnerait à être amendé du point de vue municipaliste, vu la disproportion entre cette mesure et l'objectif visé, outre qu'il ne respecte pas pleinement les principes juridiques fondamentaux. Les astreintes devraient être limitées aux relations entre la Cada et les entités administratives, et non attribuées directement aux demandeurs.



L'Union a aussi émis des réserves quant à la proposition de concentrer les dispositions relatives à la transparence dans le décret de 1995, estimant que cela pourrait affaiblir le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qui demeure la réglementation principale pour les pouvoirs locaux. Il est essentiel de préserver un cadre juridique cohérent et complet, dans une approche législative qui tienne compte des spécificités des autorités locales.

L'harmonisation des motifs d'exception proposée ne trouve pas d'avalanche grâce à nos yeux, particulièrement la suppression de la possibilité pour les intercommunales et les sociétés publiques locales d'utiliser des exceptions basées sur l'intérêt financier ou commercial. Cette restriction apparaît inappropriée et préjudiciable, notamment en raison du fait que la Flandre et Bruxelles prévoient des exceptions plus larges pour protéger l'intérêt économique des entités publiques.

L'Union a formulé d'autres remarques, notamment concernant les modes de communication avec la Cada, l'allongement des délais pour introduire un recours, la question du secret profes-

sionnel des membres de la Cada, et sa substitution à une entité défaillante dans le cadre de l'accès aux documents. Enfin, elle a réclamé une mise en conformité du décret de 1995 avec le RGPD, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles.

Simplification administrative

Les équipes de l'Union, en particulier en fonctionnement institutionnel, modes de gestion, personnel ressources humaines, et marchés publics, se sont particulièrement investies dans les groupes de travail du précédent Gouvernement préparant les décrets simplification administrative.

Ce travail s'est concrétisé dans nos avis au Gouvernement mais s'est également prolongé par des négociations avec les cabinets et des avis aux députés jusqu'au terme du processus parlementaire. Il s'est poursuivi, dans le cadre de la nouvelle législature, par la formulation de recommandations en vue du choc de simplification administrative, la participation à un groupe de travail inter-cabinets et inter-administrations, ainsi qu'aux rencontres du management du SPW sur le même thème.

Dans le cadre de la nouvelle législation, outre les recommandations formulées et exprimées, nous mettons particulièrement en avant la nécessité d'une réelle stratégie, transversale et complète, en matière de numérique et d'e-Gov, en particulier concernant les pouvoirs locaux.

Par ailleurs, dans la suite de la dématérialisation des publications des règlements et ordonnances communaux, les équipes de l'Union ont informé en urgence le nouveau Gouvernement, et négocié des solutions, en vue de pallier plusieurs difficultés majeures en termes de sécurité juridique de certaines dispositions du Code de la démocratie et de la dématérialisation.

Les autres dossiers traités en 2024

- Avant-projets de décret relatifs à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes, et projets d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des décrets concernés – Avis de l'UVCW et la Fédération des CPAS à la Ministre De Bue;
- avant-projet de décret modifiant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés – Avis au Ministre Collignon;
- modernisation des règles de publication des règlements et ordonnances des autorités communales: entrée en vigueur précipitée – Circulaires de l'UVCW aux Bourgmestres, Directeurs généraux et Directeurs financiers;
- nouvelles règles de publication des règlements et ordonnances des communes – Entrée en vigueur – Courriel au Ministre Desquesnes;
- choc de simplification administrative - Propositions thématiques de l'UVCW – Courriel aux Présidents de partis et Ministres du Gouvernement wallon;
- publication des règlements et ordonnances des autorités communales – Courriel au Ministre Desquesnes.

LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Parmi les dossiers traités en 2024

- Avant-projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux – Courriel au Ministre-Président de la Wallonie.



LES INTERCOMMUNALES ET LES MODES DE GESTION EXTERNALISES DE L'INTERET COMMUNAL

Rémunération des fonctions de management dans les intercommunales: pour le respect de l'autonomie communale

En juillet 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW a débattu d'un projet de circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux relative au plafonnement des rémunérations des fonctions de direction intermédiaires dans les intercommunales. L'intention régionale était que cette rémunération ne dépasse pas 75% de

celle d'un fonctionnaire dirigeant local, un plafond déjà fixé par décret, toute dérogation à ce plafond devant être justifiée dans une délibération du conseil d'administration.

Outre qu'il n'apparaissait pas pertinent de fixer un plafond par voie de circulaire alors que le plafond principal était déjà établi par décret, l'Union a jugé que le texte projeté présentait des incertitudes concernant l'ancienneté et les mesures transitoires, qui devraient inclure le maintien des évolutions salariales des contrats en cours.

Notre association questionnait aussi le choix du pourcentage (75%) en l'absence d'une motivation dans le chef du Gouvernement. De plus, une telle limitation pourrait nuire à l'attractivité de certaines fonctions, la notion de fonction de direction variant sensiblement d'une organisation à une autre.

Bref, tous ces éléments méritaient une réflexion plus approfondie avant d'appliquer la recommandation contenue dans la circulaire. Enfin, l'Union a tenu à rappeler l'importance de préserver l'autonomie des communes dans l'organisation de leurs intercommunales.

LE LOGEMENT

Le logement public doit être la priorité absolue du Gouvernement wallon

En février 2024, à l'approche des élections régionales, le Comité permanent des Sociétés de Logement de Service public (SLSP) de l'UVCW a rendu public et commenté, au cours d'une conférence de presse, son *Mémoire* sur le logement, mettant en avant ses revendications et propositions. Le document souligne l'importance du logement public face à la croissance démographique, un enjeu central pour la cohésion sociale en Wallonie. Il insiste sur la nécessité d'une politique régionale forte et ambitieuse, visant la rénovation et la construction massives de logements publics de qualité à loyer modéré.

Le *Mémoire* appelle à une augmentation substantielle du finance-

ment régional pour les logements publics, avec des mesures comme un mécanisme de droit de tirage pour la construction et la rénovation, ainsi qu'une prévisibilité des investissements. Il plaide également pour une plus grande autonomie des acteurs locaux dans la gestion des projets. Un des points clés est la création d'une vision à long terme pour le logement public, en concertation avec les autorités locales.

Six axes principaux sont proposés pour améliorer le logement public en Wallonie: 1) augmenter le nombre et la qualité des logements publics, en répondant à la demande croissante et en rénovant les logements existants; 2) assurer l'équilibre financier des SLSP, en augmentant le cofinancement et en réformant le système locatif; 3) renforcer le soutien aux SLSP pour leurs missions, notamment par la sim-

plification des règles et un meilleur appui technique; 4) accroître le rôle central des SLSP dans la gestion du logement, en valorisant leur expertise et en favorisant la mixité sociale; 5) assurer que le logement public serve l'épanouissement des citoyens, avec un soutien à la mixité sociale et à l'accession à la propriété; 6) impliquer le secteur privé dans la politique du logement public, via des partenariats public-privé pour créer des logements d'utilité publique.

En résumé, le *Mémoire* a plaidé pour la nécessité d'une politique du logement ambitieuse, dotée de moyens accrus, cohérente et durable, fondée sur une collaboration étroite entre les autorités publiques, les SLSP et le secteur privé, pour répondre aux besoins croissants des citoyens en matière de logement.

Cession et acquisition de droits réels immobiliers: l'Union entendue

En février 2024, l'Union a relevé avec satisfaction plusieurs avancées importantes dans l'arrêté modifiant les règles de cession et d'acquisition de droits réels immobiliers par les SLSP. Parmi les points positifs, la suppression de l'ordre de priorité pour le réinvestissement des plus-values financières issues des cessions immobilières est un acquis majeur: désormais, dans l'affectation des fonds, les SLSP peuvent choisir librement parmi plusieurs types d'investissements (création de logements, pérennisation du parc locatif, amélioration des abords, etc.). Cette plus grande flexibilité est vue comme une amélioration significative du point de vue municipaliste.

Un autre motif de réjouissance concerne la création de contrats de location avec option d'achat, qui ne seront plus limités aux seules opérations de «*construction-vente*», élargissant ainsi les possibilités pour les SLSP. L'arrêté permet également que le prix de vente tienne compte de la non-récupération de la TVA en cas de revente au-delà de 2 ans après la première occupation, ce qui répond à une demande exprimée par l'UVCW. Ces mesures apportent une plus grande souplesse et simplification dans les processus administratifs.

Le secteur appréciera également les améliorations concernant les procédures administratives, comme l'allègement des démarches pour la vente de terrains résiduels ou la possibilité de déroger, sous certaines conditions, à l'obligation d'une cession à un prix au moins égal au prix de revient comptable. De plus, le fait de pouvoir prendre en compte les revenus de l'année en cours, s'ils diffèrent d'au moins 15%, permet une plus grande souplesse dans l'évaluation des finances des SLSP. Ces changements sont jugés positifs pour faciliter les opérations des SLSP, tout en répondant aux besoins locaux en matière de logement.

Location des logements gérés par les SLSP: des motifs de réjouissance pour le secteur

En mars 2024, c'est avec un vif contentement que l'UVCW a parcouru le texte du nouvel arrêté visant à réglementer plusieurs aspects des logements à loyer d'équilibre et à simplifier les procédures pour les SLSP. En effet, depuis son entrée en vigueur (1^{er} octobre 2024), le quota de logements à loyer d'équilibre n'est plus lié aux programmes de vente, mais est déterminé en fonction du pourcentage de ménages occupant un logement d'utilité publique (LUP) dans une commune. Ce système de quotas, vu très positivement, permet aux SLSP de gérer leur offre de logements de manière plus flexible, efficace et autonome, tout en répondant aux besoins spécifiques des communes.

Le loyer à l'équilibre est désormais fixé en fonction d'une valeur locative standardisée, avec une possibilité de réajustement en cas de non-attribution. Ce mécanisme est jugé favorable par le secteur, car il autorise une plus grande souplesse dans la gestion des loyers, tout en maintenant des critères d'accessibilité pour les locataires. Les SLSP sont ainsi mieux à même d'adapter les loyers aux réalités du marché, tout en respectant les plafonds établis.

Une autre avancée majeure concerne le renforcement des projets «*Housing First*», qui visent à loger des personnes sans-abri ayant des problèmes de santé mentale ou d'addiction. De tels projets bénéficient à présent d'une plus grande souplesse dans l'attribution des logements. Les SLSP peuvent, avec l'accord de la SWL, déroger aux critères d'attribution standards, et adapter l'offre de logements aux besoins spécifiques des personnes en difficulté. De quoi faciliter l'intégration sociale des populations vulnérables.

Le texte apporte aussi des améliorations dans la gestion des logements après le décès du locataire: les occupants domiciliés depuis plus de 18 mois peuvent bénéficier d'un bail ou d'une convention d'occupation précaire, selon les conditions d'admission et la disponibilité des logements, ce qui assure une certaine stabilité aux familles, notamment en cas de succession, et permet une transition plus fluide pour les SLSP. Ces ajustements constituent de réelles simplifications dans la gestion des logements, tout en répondant aux défis sociaux auxquels font face les SLSP.

Octroi d'avances aux SLSP: la Région ouvre des portes, mais verrouille la gestion des dettes historiques

En avril 2024, l'Union a remis avis sur un projet d'arrêté relatif à l'octroi d'avances par la SWL aux SLSP. Il s'agissait d'ajuster les modalités de financement des projets de construction et de rénovation de logements publics. Pour le secteur, plusieurs points positifs émergent, notamment l'introduction de nouveaux types d'opérations financières admissibles. Les Sociétés peuvent désormais financer des projets de réhabilitation, de restructuration, et d'aménagement d'habitations légères, donc gérer avec davantage de souplesse leur patrimoine immobilier.

Le plan pluriannuel de travaux, qui plus est introduit électroniquement auprès de la SWL, permet une meilleure organisation et une gestion simplifiée des demandes d'avances. De quoi faciliter la planification des projets à long terme, avec des financements transparents et prévisibles. Cerise sur le gâteau: les modalités de prêt pour toutes opérations sont uniformisées, une véritable simplification.

Les taux d'intérêt appliqués sur les avances sont ajustés, et il est même possible d'appliquer un taux zéro en cas de taux de référence négatif. Cela va dans le sens d'une plus grande stabilité

financière pour les SLSP, qui pourront mieux gérer les coûts liés à l'emprunt, mais des inquiétudes demeurent concernant les indemnités de emploi pour les remboursements anticipés.

Parmi les bémols, l'exigence de faire usage des liquidités des SLSP avant l'octroi d'une avance. L'UVCW regrette ce coup porté à l'autonomie de gestion de leur trésorerie par les Sociétés, appelant à une clarification des critères d'application de cette mesure. Autre fausse note: la suppression de la possibilité de remboursement anticipé des dettes historiques des SLSP. Cette lourde contrainte va empêcher les Sociétés de réduire leurs charges d'intérêt, ce qui est regrettable.

Placement des disponibilités des SLSP: quand l'autonomie financière se heurte à la rigueur des contrôles

Fin avril 2024, l'Union a remis un avis d'initiative au Ministre wallon du Logement sur un projet d'arrêté touchant à la gestion des liquidités des SLSP. Le texte prévoyait que les SLSP maintiennent 3 comptes distincts auprès de la SWL pour leurs opérations courantes, ventes et investissements. L'Union a relevé plusieurs atteintes à l'autonomie de gestion financière des Sociétés, notamment avec l'introduction de montants minimaux à verser et

des restrictions sur les liquidités détenues hors SWL.

Au rang des points positifs, notons une simplification appréciable: l'harmonisation des périodes de référence pour les liquidités des SLSP. Les modifications proposées quant à la gestion des dépenses couvertes par les montants minimaux versés sont également appréciées, de même que la possibilité d'inclure des dépenses justifiées en lien avec les missions sociales des SLSP. L'Union a cependant demandé plus de clarté sur la gestion des surplus de versements annuels et sur la possibilité de demander des ajustements en cas de difficultés financières.

L'avis est singulièrement plus réservé quant à la suppression de la possibilité de demander une dispense partielle ou totale d'alimentation du compte courant pour raisons financières malgré la possibilité pour les SLSP de demander un entretien en cas de sous-alimentation de leur compte courant, une certaine souplesse restant nécessaire pour certaines SLSP en difficulté. Une approche plus flexible et adaptée aux réalités de chaque société aurait été souhaitable.

En ce qui concerne les sanctions financières prévues en cas de non-respect des règles de trésorerie, l'UVCW insiste sur la nécessité de protéger les SLSP

contre des prélèvements automatiques sur leurs comptes en cas de difficultés temporaires. Elle suggère une révision des modalités de prélèvement, notamment en introduisant une mesure d'accord préalable avec le Gouvernement wallon avant toute sanction, afin d'éviter des effets négatifs sur la gestion des investissements à long terme.

Les autres dossiers logement traités en 2024

- Nouvelles règles de tutelle sur les marchés publics des SLSP ;
- AAL (allocation d'attente logement) – Compensation forfaitaire pour les SLSP ;
- mémorandum AWAL (Association wallonne du Logement public) SWL UVCW ;
- projet de décret du Gouvernement de la Communauté germanophone modifiant le Code de l'habitat durable et le décret du 18 mars 2002 relatif aux infrastructures ;
- programme 243 ;
- entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2024, de certaines dispositions de l'AGW du 8 février 2024 .



LE COMITE PERMANENT DES SLSP DE L'UVCW

Le Comité permanent des Sociétés de Logement de Service public de l'Union des Villes et Communes de Wallonie est une assemblée de 18 membres chargée de préparer les avis sur des dossiers politiques pour le Conseil d'administration de l'UVCW, de définir les positions du secteur au niveau de la Commission paritaire 339 et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour améliorer les compétences au sein des SLSP (formations, information, mise en place de groupes de travail sur des thématiques précises, etc.).

liorer les compétences au sein des SLSP (formations, information, mise en place de groupes de travail sur des thématiques précises, etc.).

Le Comité permanent constitue la chambre de réflexion des revendications du secteur et des services qui sont fournis par l'Union des Villes et Communes de Wallonie aux Sociétés de Logement de Service public membres de l'UVCW.

Il est composé comme suit:



ADMINISTRATEURS

	Commune	SLSP	Fonction
BECHOUX Hervé	ESNEUX	Ourthe-Ambève-Logement	Président
HUART Pierre	NIVELLES	Habitations sociales du Roman Pais	Président
JANUTH Michel	TUBIZE	Habitations sociales du Roman Pais	Administrateur
ANDRE Henri-Jean	BRAINE-LE-COMTE	Haute-Senne Logement	Président
CONOBERT Sylvie	GEMBLOUX	La Cité des Couteliers	Présidente
YERNA Maggy	LIEGE	La Maison liégeoise	Présidente
LDAVID Coralie	TOURNAI	Le Logis Tournaisien	Vice-Présidente
GROLAUX Jean-Claude	AISEAU-PRESLES	Sambre et Biesme	Administrateur

DIRECTEURS-GERANTS

	SLSP	Fonction
BAUFFE Thierry	Lysco	Directeur-Gérant
DECHENNE Olivier	Centr'habitat	Directeur-Gérant
DORDAIN Christel	IPPLF	Directrice-Gérante
LEQUEU Jean-Paul	Mon Toit fleurisien	Directeur-Gérant
DEFFET Michel	Foyer de la Région de Fléron	Directeur-Gérant
FRANSOLET Joël	Les Habitations jemeppiennes	Directeur-Gérant
BERGHEN Marc	Foyer jambois et ext.	Directeur-Gérant
ANDRE Isabelle	La Famennoise	Directrice-Gérante
HOFMAN Michel	SLSGH	Directeur-Gérant

Madame Maryse HERMAN – Directrice-Gérante (*Ourthe-Ambève-Logement*) et Monsieur Fadel AZZOZI – Directeur-Gérant (*La Sambrienne*) complètent la représentation en tant qu'observateurs au sein du Comité Permanent.

Monsieur Michel JANUTH est le Président du Comité permanent.

Les représentants du Comité permanent au CA de l'UVCW sont MM. DECHENNE, DEFFET, HUART et JANUTH.

LES MANDATAIRES

AG de l'UVCW - Une mandature communale 2018-2024 marquée du sceau des crises, du « blues », de la solidarité et de la résilience

L'Union a tenu son AG annuelle le 21 mai 2024 à Namur. Près de 100 personnes y ont participé, en dépit de la météo maussade et de la campagne électorale en cours¹.

Une mandature communale chahutée comme jamais

En première partie, Maxime DAYE a dressé le bilan de la mandature 2018-2024 du point de vue des municipalistes. Dans un contexte financier toujours plus contraint, et au travers de la succession dramatiquement inédite des crises qui ont frappé la Wallonie depuis 2020, il a salué « l'ensemble des pouvoirs locaux pour avoir tenu le choc, maintenu le cap et fait preuve d'une remarquable résilience dans le service public rendu, en première ligne, à tous ». Il n'a pas oublié, dans ses louanges, les équipes de l'UVCW, le Conseil d'administration et le Bureau, pour leur colossal travail en salle des machines et leur soutien sans faille aux villes et communes, CPAS, zones de secours, zones de police, intercommunales et sociétés de logement de service public. Dans la dernière ligne droite menant aux scrutins fédéral, régional et européen, il est revenu sur les divers mémorandums de l'UVCW, insistant sur les principales revendications locales en prévision des futurs accords de majorité.

Les missions du bourgmestre : évolution ou dérive ?

L'autre temps fort de l'AG était le colloque consacré aux missions du/de la bourgmestre.

En intro, la Secrétaire générale Michèle BOVERIE a évoqué la liste impressionnante des attributions incombant à un.e bourgmestre : « *Le/la bourgmestre anno 2024 se mue désormais en gestionnaire de crise, producteur de sociabilité, constructeur de ponts, baromètre de ce qui se vit localement et socialement. Sa proximité inégalable avec les gens et sa fine connaissance du terrain lui permettent la réponse la plus adéquate aux problèmes de toute nature* ». D'où le haut degré de confiance dont il jouit encore, à juste titre. Mais pas sans casse : impossible équilibre entre vie privée et professionnelle, confrontation croissante à la violence physique et verbale, charge bureaucratique, comme en attestait l'enquête « *blues des élus* » de l'UVCW en 2023.

Et la Secrétaire générale de proposer un antidote : « *l'éducation à la citoyenneté, la montée en puissance de la démocratie participative, la lutte contre les violences envers les élu.e.s, la simplification administrative et l'amélioration du statut des mandataires locaux* ».

Dans un magistral cursus condensé de police administrative, Sylvie SMOOS, Conseillère experte UVCW, a décrit « *la véritable inflation des mesures de police particulières, venant s'ajouter aux missions classiques, en lien notamment avec la traite des êtres humains, le trafic de drogue, la grande criminalité et le terrorisme, qui rend de plus en plus floue la limite entre police administrative (préventive) et police judiciaire (répressive)* ». Cette évolution, qui a des airs de dérive, appelle de légitimes questions : « *Quid de la séparation des pouvoirs ? Du respect des libertés constitutionnelles ? Des responsabilités du/de la bourgmestre ? Qu'en est-il de leur intégrité physique face au crime organisé ? Et quid des moyens humains et financiers ? Et donc, quel rôle, au final, pour un bourgmestre ?* ».

L'AG s'est poursuivie par **3 tables rondes**, consacrées respectivement à la participation citoyenne, la gestion des crises et des projets environnementaux, et le bilan de la législature.

LES (NOUVEAUX) ELUS COMMUNAUX ET DE CPAS ONT ETE PARTICULIEREMENT CHOYES EN 2024!

En cette année 2024 marquée par plusieurs scrutins, dont les élections communales et provinciales d'octobre, l'Union a déployé un maximum d'efforts pour informer, conseiller, outiller et appuyer ses membres, avec une attention spécifique pour les mandataires communaux et de CPAS, qu'ils soient sortants de charge ou nouvellement élus.

Dès avril 2024, comme de coutume tous les 6 ans, l'UVCW a mis à jour et ouvert librement à la consultation **un espace sur son site internet dédié d'abord aux candidats et, ensuite**, pour celles et ceux qui auront réuni le plus de suffrages, **aux futurs nouveaux élus locaux** : <https://www.uvcw.be/elections2024>



¹ Pour les compléments et allocutions, voyez : <https://www.uvcw.be/communication/communiqués-presse/art-8885>

Cette abondante documentation rassemble notamment :

- tous les mémorandums de l'UVCW, la Fédération des CPAS et leurs homologues (Brulocalis, VVSG) et partenaires (APW), qui éclairent sur les revendications, enjeux et défis des pouvoirs locaux;
- un fil d'actualités liées aux élections;
- des publications gratuites en ligne (avril 2024): le recueil «*Focus sur la commune – 200 fiches pour une bonne gestion communale*», entièrement remis à jour pour l'occasion; le «*Vade-mecum pour les candidats aux élections locales et les futurs élus*»; l'ouvrage «*Devenir mandataire CPAS: mode d'emploi*»;
- des «kits numériques» conçus pour un accès facile et rapide à des ressources essentielles pour mieux comprendre la commune, son fonctionnement, ses missions;
- des ouvrages papier payants, publiés dans nos collections *Les Essentiels des Pouvoirs locaux* et *Boîte à outils des CPAS*: «*Le Statut des mandataires locaux*», «*Les Missions du Bourgmestre*²», «*La Commune, 4^e édition*³», «*Les Missions au cœur du CPAS*», «*Le Fonctionnement des CPAS*»;
- des formations et webinaires (mai 2024): d'abord pour les candidats, et dès le début 2025, pour les nouveaux élus;
- des podcasts (juin 2024, nouveauté) consacrés aux grands enjeux communaux, à écouter ou visualiser, truffés de témoignages d'élus, de fonctionnaires locaux, d'experts de l'UVCW.

Ce dispositif a naturellement été mis en évidence lors du Salon Municipalia, dont l'UVCW est un partenaire historique depuis l'origine, à l'occasion de diverses conférences, et au moyen de nombreux documents sur notre stand⁴.

² Pour une présentation de cet ouvrage collectif et transversal : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9100>

³ Pour une présentation vidéo de cet ouvrage faitier : <https://www.uvcw.be/communication/actus/art-9181>

⁴ Voyez le reportage UVCW TV : <https://www.uvcw.be/communication/articles/art-8831>

LES MARCHES PUBLICS

e-facturation : l'Union obtient un financement de la BCED pour la mise en conformité des pouvoirs locaux

Dans le cadre des marchés publics et des concessions, l'UE a adopté en 2014 une directive visant à imposer la facturation électronique. Les pouvoirs publics doivent se montrer exemplaires pour aider à la généralisation de l'e-facturation, et il revient à chaque niveau de pouvoir d'opérationnaliser le mécanisme. La Wallonie était un peu à la traîne au niveau belge en raison d'un blocage au niveau de la Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED).

A force d'interpellations de l'Union auprès de la Ministre exerçant la tutelle sur la BCED, un refinancement a été obtenu, permettant des engagements complémentaires dé-

diés spécifiquement à l'e-facturation (obligatoire dans le chef des pouvoirs adjudicateurs locaux).

La BCED a alors pu progressivement œuvrer à l'échange des flux de données en faveur des communes, CPAS, sociétés de logements de service public, intercommunales, zones de police et zones de secours de Wallonie.

L'UVCW a également consacré un webinaire, un article et une actualité à ce sujet.

A mettre à l'actif de la cellule marchés publics en 2024

- Nouvelles règles de tutelle sur les marchés publics des SLSP – Entrée en vigueur – Courrier à la Société wallonne du Logement;
- recours étendu à la plateforme e-Procurement – Difficultés rencontrées par les opérateurs économiques – Courrier à Embuild Wallonie, à l'UCM et à l'UWE;
- zones de police et zones de secours – Modes de passation des marchés publics – Courrier commun de Brulocalis, l'UVCW et la VVSG à la Ministre Verlinden;
- déploiement de bornes de recharge – Avis au Ministre Henry



LA MOBILITE ET LES VOIRIES

Nouveau régime pour les taxis en Wallonie: l'UVCW vous informe et accompagne

C'est le 1^{er} décembre 2024 qu'est entrée en vigueur une grande réforme du régime juridique applicable aux taxis en Région wallonne. Cette réforme repose sur un décret et un arrêté, relatifs aux services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité.

La nouvelle réglementation vise à mettre de l'ordre face au développement parfois anarchique des services de transport de personnes, en créant une différence entre les taxis de sta-

tion (service historique) et les taxis de rue (nouvellement nés, tels Uber et ses semblables).

Au passage, le nouveau régime modernise le secteur:

- en imposant l'usage d'une plateforme en ligne centralisée pour les autorisations;
- en autorisant davantage de taxis par commune (1 par 1500 habitants, et non plus 1 par 2500 habitants);
- en fixant les prix minima et maxima des courses;

- en encourageant l'utilisation de véhicules plus écologiques.

L'Union a dédié un webinaire à ce sujet (17 décembre 2024) et a publié sur son site internet un très dense article explicatif d'une vingtaine de pages¹.

Pour la bonne implémentation de ces changements sur le terrain local, l'UVCW avait également sollicité, auprès du Ministre Desquesnes, un report de l'entrée en vigueur des textes au 1^{er} avril 2025.

¹ Pour le parcourir : <https://www.uvcw.be/mobilite/articles/art-9233>



L'ARDIC, UNE EXPERTISE DE TERRAIN PRECIEUSE POUR L'UNION

L'Association régionale des Directeurs et Ingénieurs communaux (Ardic) a pour objectifs de mettre en réseau les services techniques des communes et des intercommunales de Wallonie et de Bruxelles, ainsi que de proposer des formations à ses membres.

L'expertise de l'Ardic est importante pour les travaux de l'UVCW. Ses

membres sont de précieux relais des réalités de terrain particulièrement techniques: gestion des chantiers, bâtiments et voiries. Cahiers de charges, impétrants, gestion des déchets ou des terres, concrétisation des politiques communales, les thématiques concernées sont nombreuses. L'Ardic participe également à certaines formations de terrain sur les thématiques des services techniques des villes et communes.

L'Union collabore activement avec l'Ardic et bénéficie du concours de l'association dans la représentation des pouvoirs locaux au sein de commissions officielles, comme la Commission de Coordination des Chantiers, de groupes de travail régionaux dédiés à des thématiques techniques, tels les Plans d'investissement communaux, le Comité technique Matières valorisables ou de groupes de travail relatifs au Qualiroutes ou au CCTB.

Les autres faits saillants en mobilité et en voiries en 2024

- Code de la voie publique – Partie régionale – Hauteur;
- évolution du processus de redéploiement de l'offre Tec;
- proposition de loi 3712 modifiant, en ce qui concerne l'utilisation du disque de stationnement, l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;
- avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des articles 31/2 à 31/7 du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales tels qu'introduits par le décret du

24 novembre 2022 relatif à la politique cyclable et du décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes;

- remboursement des débours occasionnés par l'entretien des voiries régionales;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires en matière de mobilité durable, de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière, 1^e lecture;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon organisant le droit de tirage des pouvoirs locaux relatif aux infrastructures dans le cadre de la mobilité durable;

- loi relative à la sécurité civile et particulière et agents constateurs communaux;
- aboutissement des dossiers Pic/Pimaci de la programmation 2022-2024;
- questionnaire concernant les infrastructures du Tec – Circulaire de l'UVCW aux Directeurs généraux des communes wallonnes;
- annulation par la Cour constitutionnelle d'un article de la loi sur la police des chemins de fer relatif à la nouvelle procédure applicable en cas de suppression des passages à niveau;
- nouvel ouvrage dans la collection *Les Essentiels des Pouvoirs locaux* de l'UVCW: «*Le décret impétrants décrypté*», sous la plume d'Emmanuelle Jouniaux (septembre 2024).

LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES HUMAINES

Accord sectoriel police: les arguments de l'Union ont fait mouche

En février 2024, de beaux résultats ont été présentés au Conseil d'administration en matière de personnel des zones de police.

En toute fin d'année 2023, la Ministre fédérale de l'Intérieur a souhaité connaître la position des 3 Unions des Villes et Communes (UVC) quant à la seconde phase de négociation salariale et aux moyens financiers disponibles au niveau local.

Dans un courrier commun, les représentants des pouvoirs locaux de Flandre, Bruxelles et Wallonie ont rappelé qu'en toute hypothèse, les négociations ne pouvaient avoir lieu avant

les élections communales d'octobre 2024 et qu'au préalable, il fallait identifier les moyens financiers disponibles tant au niveau fédéral qu'au niveau local. Dans cette optique, les municipalistes ont demandé une analyse croisée¹ des marges disponibles et des besoins en financement, en effectifs et en revalorisation des autres corps de la fonction publique locale, pour une fonction publique locale attractive et la continuité des services publics.

En réponse à une question parlementaire, la Ministre a reproduit fidèlement la position des trois UVC, et expliqué ne pas pouvoir dépenser de l'argent inexistant, estimant que «*refiler la facture aux administrations locales, comme*

l'on fait mes prédécesseurs, ne me semble pas aller de soi du tout».

De tels propos ont sonné comme une musique douce à l'oreille des pouvoirs locaux, en particulier les zones de police et les communes qui les financent.

En conclusion, la phase 1 de l'accord sectoriel police est supportée par le Fédéral, tandis que la phase 2 (négociations avec les pouvoirs locaux) est reportée à 2025. En outre, les 3 UVC ont obtenu que les zones décident en toute autonomie si le télétravail est possible (et donc si la prime qui l'accompagne doit être payée). Et enfin, la NAPAP² continue d'être financée sur budget fédéral, du moins à court terme.

¹ A ce sujet, voyez: <https://www.uvcw.be/police-locale/actus/art-8879>

² Non-activité préalable à la pension.

Réforme de la fonction publique locale

Si la nouvelle majorité régionale prévoit de nouveaux travaux en la matière, la fin de la précédente législature a elle aussi été marquée par une réforme profonde de la fonction publique locale, matérialisée, au cours du premier semestre, par l'adoption de dispositions décrétales ainsi que par l'adoption d'importantes circulaires, visant à améliorer l'attractivité de la fonction publique locale et à assurer une prise en compte par la réglementation des agents contractuels, qui forment l'écrasante majorité de la fonction publique locale.

La préparation de cette réforme a profondément impliqué les équipes de l'Union, dans le cadre de groupes de travail, de négociations politiques ainsi que dans le cadre du Comité C wallon (comité de négociation de la fonction publique locale wallonne).

Nos équipes se sont par ailleurs attelées à la préparation de la mise en œuvre de la réforme et ont multiplié les échanges avec le nouveau Gouvernement en vue de clarifier la question de l'articulation des réformes menées par la précédente majorité et de leur timing avec les réformes annoncées dans la Déclaration de politique générale.

Pensions des agents locaux : un défi fondamental

Le chantier crucial des pensions des agents locaux a encore longuement retenu l'attention de notre association dans le cadre de ses échanges avec les Gouvernements tant régional que fédéral, ainsi que de son travail au sein du Comité de gestion du Fonds de pension solidarisé.

L'UVCW souligne la nécessité d'assurer la soutenabilité financière de la fonction publique, en particulier face au défi du financement des pensions des agents statutaires, que les pouvoirs locaux doivent supporter seuls,



dans le cadre d'un Fonds et de mécanismes fédéraux dont la soutenabilité est de moins en moins réalisable

En l'absence de possibilités de réformes fédérales d'envergure, et surtout de possibilités d'apports financiers nouveaux et majeurs par la Région et l'Etat, l'UVCW a constaté qu'à moyenne échéance, le Fonds solidarisé ne soutiendra plus personne et que le rattachement progressif de toute la fonction publique locale à la sécurité sociale «de droit commun» des salariés constitue la solution financièrement la plus porteuse d'économies à terme, d'autant que le mouvement flamand largement engagé en ce sens depuis de nombreuses années risque, à défaut de le suivre, d'entraîner de plus en plus de transferts Sud-Nord, et que dans les communes et CPAS, le contrat de travail est déjà la règle pour 85% des agents.

La nouvelle majorité régionale a, pour sa part, inscrit dans sa Déclaration de politique régionale le principe d'une contractualisation de la fonction publique, notamment locale. Nous en prenons acte, sachant que nous avons estimé que cela pouvait constituer, à défaut d'autres apports, une solution à terme au problème de financement des pensions publiques tout en relevant qu'il faudra attendre au moins 10 ans pour en tirer les bénéfices et

qu'un soutien aux employeurs publics locaux est nécessaire pour «tenir le coup» jusque-là. Nous avons par ailleurs soulevé qu'au-delà de la question du financement des pensions devait également être réglée celle de l'encadrement de cette nouvelle fonction publique locale contractuelle, dont il convient de garantir l'attractivité, l'indépendance et la performance.

Les dossiers également traités en personnel en 2024

- Précompte professionnel applicable pour indemnités de remplacement (accident de travail) – Courrier commun de l'APW et de l'UVCW au Ministre Van Peteghem;
- loi du 13 mars 2024 sur la motivation des licenciements et des licenciements manifestement déraisonnables des travailleurs contractuels du secteur public – Courrier à la Ministre De Sutter;
- étude sur les niveaux de rémunération dans la fonction publique locale – Courrier au SAT (Service d'appui technique) Intérieur;
- projet de circulaire relative au plafonnement des rémunérations des fonctions de direction intermédiaires dans les intercommunales – Courrier au Ministre Collignon.

LA POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE

Approche administrative communale: un colloque et un modèle d'ordonnance

Tout au long de l'année 2024, il a beaucoup été question de l'approche administrative communale. En la matière en effet, une loi de janvier 2024 et son arrêté royal (mai 2024) instaurent une enquête d'intégrité communale et créent une Direction chargée de l'Évaluation de l'Intégrité pour les Pouvoirs publics (DEIPP).

Via l'introduction d'un nouvel article 119ter dans la nouvelle loi communale, la loi dote les communes d'un nouveau moyen de lutte contre la criminalité dissimulée sous des activités légales sur leur territoire: l'enquête d'intégrité.

Sans obligation, les communes peuvent désormais adopter une ordonnance de police qui détermine les secteurs et activités économiques pour lesquels la commune mènera une telle enquête, ainsi que le périmètre concerné. Dès son adoption, TOUS les établissements accessibles au public qui relèvent des secteurs visés sont soumis à l'enquête d'intégrité. C'est le bourgmestre qui décide de lancer ce type d'enquête, et elle est menée sous son autorité et sa responsabilité. Le dispositif rend possible le retrait de permis d'implantation ou d'exploitation, voire la fermeture d'un établissement.

Toujours désireuse d'aider et d'informer complètement ses membres, l'UVCW a organisé un colloque sur ce thème spécifique (mars 2024) et publié un modèle d'ordonnance (novembre 2024). Ce précieux outil est le fruit d'une collaboration étroite entre notre association, le Centre d'Information et d'Expertise d'Arrondissement (CIEAR)-Hainaut, le CIEAR-ARIEC Bruxelles, les Villes de Charleroi et de La Louvière.

Les dossiers également traités en police administrative générale en 2024

- Pack biométrique;
- avant-projet de décret modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines et avant-projet d'arrêté portant diverses mesures de simplification relatives à l'exercice des activités ambulantes et foraines;
- demande d'avis concernant la proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 26 octobre 1966 rendant obligatoire la vaccination antipoliomyélitique;
- projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution de l'article 23 du décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière;
- proposition de loi relative à la sécurité dans les domaines récréatifs.



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Politique intégrée de la ville: l'Union obtient un report des délais et 2 circulaires

En 2021, le Gouvernement wallon a lancé le programme-pilote de la Politique intégrée de la ville (PIV), destinée aux 9 villes de Wallonie comptant plus de 50 000 habitants. Dotée d'un budget de 240 millions d'euros (+ 40 millions pour les sites à réaménager - SAR), cette initiative vise à concrétiser des projets de rénovation urbaine. Les villes peuvent ainsi réaliser des actions alignées sur leurs stratégies locales, particulièrement dans les centralités urbaines.

La mise en œuvre de ces projets s'est toutefois heurtée à plusieurs défis, principalement liés aux délais stricts imposés par le Gouvernement. En effet, la complexité des dossiers, la recherche de cofinancements, les procédures de marchés publics et les démarches administratives diverses ont contrarié le bon avancement de certains projets. L'Union a dès lors porté la voix des villes auprès du Gouvernement wallon, pour obtenir un report des délais, garant d'une gestion plus souple et d'une bonne finalisation des actions.

En juin 2024, le Gouvernement wallon sortant acceptait une prolongation des échéances, mais des

incertitudes demeuraient. L'Union est donc revenue à la charge auprès du nouvel exécutif régional dès son installation, obtenant gain de cause en décembre 2024, sous la forme de 2 circulaires ministérielles détaillant les nouveaux délais applicables, tant pour le volet PIV classique, que pour le volet SAR.

L'UVCW a salué cette décision: fortes de ces deux circulaires, les villes concernées sont désormais à même de mener à bien les projets de la PIV dans les délais révisés, tout en maximisant l'utilisation des budgets régionaux, sans compromettre la qualité des actions entreprises.

LA RURALITE

Distributeurs de billets: un projet de loi qui va dans la bonne direction

En novembre 2024, l'Union a remis avis, auprès de la Chambre, sur un projet de loi visant à garantir la présence de distributeurs de billets et de terminaux de paiement partout en Belgique. Depuis longtemps, les municipalistes, relayés par notre association, s'inquiètent de la désertification galopante des services dans les communes, surtout rurales. En 2023 déjà, en matière de services bancaires, l'UVCW avait retoqué l'accord entre le Gouvernement fédéral et Febelfin, estimant qu'il ne faisait qu'aggraver la situation en réduisant encore le nombre de distributeurs dans les zones moins peuplées.

L'UVCW avait demandé des critères clairs pour déterminer où installer les distributeurs, notamment un distributeur par commune et une couverture suffisante pour que les habitants ne soient pas trop éloignés d'un distributeur. Cependant, après cet accord, de nombreux villages ont constaté la disparition de certains automates, et leur accessibilité était sujette à critiques, notamment pour les personnes handicapées ou malvoyantes, sans parler des problèmes de sécurité, de propreté et de pannes non résolues rapidement.

Face à ces carences, certaines communes ont pris des mesures pour maintenir un distributeur de billets localement, en concluant des accords avec des prestataires privés. Cependant, l'UVCW estime que ce service n'incombe pas aux municipi-

palités: assurer un accès équitable aux distributeurs est pleinement une responsabilité des banques et organismes bancaires.

L'UVCW a donc soutenu ce projet de loi visant à garantir un meilleur accès aux services bancaires, avec des objectifs ambitieux comme la couverture de 95% de la population à moins de 2,5 km d'un distributeur. Feu vert également à la création d'un fonds pour assurer une répartition équitable des distributeurs et l'implication des pouvoirs locaux dans la planification des emplacements. Du point de vue des autorités locales, il importe de garantir l'accessibilité, la sécurité et la concertation avec les communes pour la mise en place de ce réseau de distributeurs.

LA SECURITE : POLICE, INCENDIE ET AIDE MEDICALE URGENTE

Reprise provinciale du financement des zones de secours : la vigilance reste de mise

En mai 2024, lors de l'examen des projets de circulaires budgétaires, le Conseil d'administration de l'UVCW s'est notamment arrêté sur la question de la reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. La circulaire mentionnait un montant de 134,8 millions d'euros, indexés selon le taux d'inflation prévisionnel 2025.

Dans son avis au Ministre des Pouvoirs locaux, l'Union a pressé le Gouvernement wallon de pérenniser, au-delà de 2024, la décision de reprise provinciale du financement, avec une montée en puissance pour atteindre à terme les 100 %. Les communes ne peuvent se contenter de la seule indexation proposée.

Indépendamment des incertitudes planant encore sur le mécanisme de reprise en raison du changement d'exécutif régional début juillet, la vigilance était déjà requise quant à une éventuelle réduction des budgets provinciaux alloués aux subsides et partenariats destinés aux communes, ce qui serait une manière de reprendre d'une main ce que l'on a donné de l'autre.

Vers un transfert des pouvoirs de police des bourgmestres vers les gouverneurs ?

En février 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW a débattu d'un projet de loi visant à permettre au gouverneur de reprendre, dans certaines circonstances considérées comme graves, les pouvoirs des bourgmestres sur la police locale.

La mesure projetée par la Ministre fédérale de l'Intérieur visait, via l'ajout d'un nouvel article 46bis à la loi sur la police intégrée (LPI), à mettre en œuvre un point de l'accord de Gouvernement fédéral de 2020. Le dispositif était prévu en cas de « *problèmes de sécurité aigus ou inattendus qui dépassent les limites de la zone de police* » et était en fait destiné à s'appliquer au premier chef au sein de la capitale. Cependant, en réponse à une objection juridique du Conseil d'Etat, le projet de loi étendait la mesure à tous les gouverneurs du pays, impactant potentiellement toutes les zones de police et bourgmestres.

L'UVCW – avec ses associations-sœurs Brulocalis et VVSG – a interpellé les membres de la Commission de l'Intérieur de la Chambre quant à cette très sérieuse restriction potentielle de l'autonomie communale et zonale. Le Conseil des Bourgmestres avait en effet déjà émis de nombreuses critiques et objections dans son avis sur ce projet de loi, et avant lui, la Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce qui n'a malheureusement pas empêché l'approbation du projet de loi en première lecture.

Conseil consultatif des Bourgmestres : une réforme pour un meilleur fonctionnement

En mai 2024, le CA de l'UVCW s'est vu présenter un projet de simplification de la composition du Conseil consultatif des Bourgmestres (CCB), sous la forme d'un arrêté royal de la Ministre fédérale de l'Intérieur. Il s'agissait d'en simplifier la composition pour tenter de rehausser le taux de participation au sein de cet organe. La nouvelle répartition prévoit 8 bourgmestres de la Région flamande, 6 de la Région wallonne et 2 de la Région de Bruxelles-Capitale.

Aucune condition de répartition n'est imposée, mais la VVSG, l'UVCW et Brulocalis sont invitées à proposer les membres, en respectant la représentativité des différents types de zones de police, ainsi qu'en tenant compte de la répartition géographique.

On espère optimiser le fonctionnement du CCB via un véritable secrétariat d'appui, notamment pour la préparation des avis, la diffusion des documents, le traitement des commentaires des membres.

L'UVCW s'est par ailleurs battue pour une réforme des compétences et du fonctionnement du Conseil consultatif des Bourgmestres, en vue d'en faire le siège d'une véritable fonction consultative et d'un véritable lieu de concertation, effectif, entre pouvoirs locaux et autorités fédérales, dans tous les domaines de la sécurité publique (police, sécurité civile incendie, planification d'urgence et gestion de crise, police administrative générale).



Planu : place au Cortex, l'Union dans le Comité de pilotage

Confrontée à une succession inédite de catastrophes d'ampleur, la Wallonie a adopté un décret-cadre le 13 juillet 2023 pour améliorer la gestion des risques et des crises dans une optique de résilience. Basé sur une analyse des risques et un plan régional de gestion de crise, le texte pousse à une approche proactive, en impliquant toutes les ressources de la Région wallonne avant, pendant et après les événements.

Le décret se positionne en complément du dispositif fédéral de gestion de crise, traditionnellement structuré en trois

niveaux (communes, gouverneurs de provinces, Fédéral), et crée le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission de l'Expertise (Cortex). Le Cortex est désormais l'interface entre la Wallonie et ses partenaires, coordonnant les actions régionales pendant les situations d'urgence.

Un arrêté wallon, entré en vigueur en avril 2024, officialise la mise en place du Cortex et crée un Comité de pilotage composé des autorités régionales, des représentants des communes (l'UVCW) et des gouverneurs. Ce Comité est chargé de définir les priorités en matière de prévention des risques et de gestion des crises et, via des re-

commandations, d'assurer la cohérence des actions régionales avec celles des autres niveaux de pouvoir.

Cette réforme vise à renforcer la coordination et l'efficacité des structures de gestion des crises en Wallonie, et l'Union se félicite d'être impliquée étroitement dans ce processus pour représenter les intérêts des autorités locales.

Les autres dossiers traités en 2024

- Caméras ANPR - Proposition de loi 1918 (amendements n^{os} 4 à 6) – Avis à la Chambre des Représentants.

LES FORMATIONS EN 2024 : 370 JOURNÉES TOUCHANT 14 000 PARTICIPANTS

Durant cette année, l'UVCW a continué à développer son offre de formations. Au total, le Service Formations a organisé plus de **110 webinaires et journées d'étude** en 2024, couvrant plus de 80 thématiques intéressant les pouvoirs locaux. Nos colloques et webinaires ont réuni **près de 10 000 participants**.

Ces formations constituent des moments privilégiés d'échanges pour faire le point sur des questions d'actualité et de fond qui concernent les pouvoirs locaux.

Des ateliers, pour renforcer les compétences des professionnels du secteur public et local

A côté des webinaires et colloques, l'offre d'ateliers conçus spécialement pour les pouvoirs locaux wallons continue à s'étoffer.

Au travers de près de **260 journées** de formation, à l'attention de près de **4 000 participants**, l'Union a continué à outiller ses membres dans les nombreuses matières dont ils ont la

charge : aménagement du territoire, finances, marchés publics, énergie, environnement, mais également gestion du personnel, management, pilotage stratégique... pour n'en citer que quelques-unes.

Au total, ce sont donc plus de 370 journées de formation qui ont été montées et proposées en 2024, touchant près de 14 000 participants.

Quelques temps forts de 2024

En partenariat avec le DPC (Département de la Police et des Contrôles), l'UVCW a continué à former les agents constatateurs et les fonctionnaires sanctionneurs **en matière de délinquance environnementale**. Cette offre s'est déployée au travers d'un cycle de formations de base (11 semaines de formations organisées) et de formations continues (près de 30 journées).

L'UVCW a également accompagné les pouvoirs locaux **en matière d'IA** via un webinaire introductif qui a réuni près de 500 personnes, un webinaire abordant spécifiquement l'utilisation de l'**IA dans les RH** (près de 350 participants) et de nombreux ateliers (près de 30 sessions) visant à mieux appréhender les principes qui fondent l'IA et les points d'attention quant à son utilisation.

En 2024, en lien avec l'entrée en vigueur du **nouveau CoDT**, nous avons réuni près de 700 personnes pour en présenter la partie réglementaire¹. D'autres webinaires ont été consacrés à la question des implantations commerciales, aux liens entre le SDT, à la politique du logement et à la politique en matière de mobilité.

L'équipe a aussi accompagné les pouvoirs locaux pour optimiser la **gestion des terres excavées** au travers de 2 webinaires, de visites de terrain et plusieurs ateliers en présence physique.

Enfin, dans le cadre de l'**accompagnement des SLSP**, plusieurs webinaires ont abordé la tutelle en matière de marchés publics, la cession et acquisition de droits immobiliers et les nouvelles règles de location dans le logement public, notamment. Par ailleurs, le 28 novembre 2024, s'est tenue une journée de travail consacrée, en matinée, à la rencontre des acteurs du logement (APL, AIS, RQ, CPAS, UVCW, SLSP...) et, en après-midi, à une réflexion approfondie sur certaines dispositions de la Déclaration de politique régionale.

¹ A ce sujet, voyez le reportage sur UVCW TV : <https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/actus/art-8680>

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

L'ensemble des services que nous vous rendons ne serait évidemment pas possible sans une équipe de femmes et d'hommes inconditionnellement à votre service.

Qu'ils ou elles travaillent dans l'assistance-conseil, le lobbying, la formation, la communication, la stratégie, la réflexion, le management ou le support logistique, ils ou elles ont un visage, celui du dévouement à la cause municipale et à la démocratie locale. Nous vous invitons à les découvrir : <https://www.uvcw.be/staff/>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU DE L'UVCW

Le **Conseil d'administration** constitue le centre de décision de l'association. Il arrête toutes les prises de position et actions de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il est composé de 39 membres. Les statuts prévoient, lors de sa composition, un équilibre géographique et politique, ainsi qu'un équilibre entre les différentes catégories de communes.

Le secrétariat du CA est assuré par Michèle BOVERIE, Secrétaire générale.

Quant au **Bureau**, il veille à la mise en œuvre des délibérations, tant du Conseil d'administration que de l'Assemblée générale, au bon fonction-

nement statutaire, ainsi qu'au respect de la réglementation. Il exerce toute autre attribution que lui délègue le Conseil d'administration.

À la suite des élections communales du 13 octobre 2024, le Conseil d'administration de notre association sera entièrement renouvelé lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2025.

Pour la composition à jour du Conseil d'administration, nous invitons les lecteurs du présent rapport d'activités à consulter notre site internet à l'adresse www.uvcw.be, rubriques « L'asbl » et « Conseil d'administration ».

En 2024, le Bureau de l'UVCW était composé comme suit :

- Présidente : Anne BARZIN
- Vice-Présidents : Paul-Olivier DELANNOIS, Jean-Michel JAVAUX et Vincent MAGNUS
- Président de la Fédération des CPAS : Luc VANDORMAEL
- Secrétaire : Michèle BOVERIE



En 2024, le Conseil d'administration de l'UVCW était composé comme suit:

FONCTION AU SEIN DU CA	Nom	Prénom	Fonction	Commune/Ville	Parti
Présidente	BARZIN	Anne	Echevine	Ville de Namur	MR
Vice-Président	DELANNOIS	Paul-Olivier	Bourgmestre	Ville de Tournai	PS
Vice-Président	JAVAUX	Jean-Michel	Bourgmestre	Commune d'Amay	Ecolo
Vice-Président	MAGNUS	Vincent	Bourgmestre	Ville d'Arlon	Les Engagé-e-s
Membre du CA	ANTOINE	André	Conseiller communal	Commune de Perwez	Les Engagé-e-s
Membre du CA	BASTIN	Jean-Paul	Bourgmestre	Ville de Malmedy	Les Engagé-e-s
Membre du CA	BESSELING	Yves	Bourgmestre	Commune de Vaux-sur-Sûre	MR
Membre du CA	BIHET	Mathieu	Echevin	Commune de Neupré	MR
Membre du CA	BOËL	Bruno	Directeur général	Ville d'Ath	
Membre du CA	BONNI	Véronique	Bourgmestre	Commune de Dison	PS
Membre du CA	DASPREMONT	Françoise	Conseillère communale	Ville de Charleroi	PS
Membre du CA	DAYE	Maxime	Bourgmestre	Ville de Braine-le-Comte	MR
Membre du CA	DE JONGHE-GALLER	Sylvia	Echevine	Commune de Fléron	Les Engagé-e-s
Membre du CA	DESSART	Viviane	Bourgmestre	Ville de Visé	MR
Membre du CA	DISPA	Benoît	Bourgmestre	Ville de Gembloux	Les Engagé-e-s
Membre du CA	DUBOIS	Philippe	Bourgmestre	Commune de Clavier	MR
Membre du CA	EERDEKENS	Claude	Bourgmestre	Ville d'Andenne	PS
Membre du CA	FOURNY	Bernard	Directeur général	Commune de Trooz	
Membre du CA	HUART	Pierre	Bourgmestre	Ville de Nivelles	MR
Membre du CA	JANUTH	Michel	Bourgmestre	Ville de Tubize	PS
Membre du CA	JEROME	Eric	Président CPAS	Ville de Herve	MR
Membre du CA	LEEUWERCK	Alice	Bourgmestre	Ville de Comines-Warneton	MR
Membre du CA	LÉONARD	Roland	Echevin	Ville de Liège	PS
Membre du CA	LEPRINCE	Laurence	Directrice générale	Ville de Namur	
Membre du CA	LIÉNARD	Laetitia	Présidente CPAS	Ville de Tournai	PS
Membre du CA	MASAI	France	Conseillère communale	Ville de Ciney	Ecolo
Membre du CA	MINON	Catherine	Présidente CPAS	Commune d'Estinnes	Les Engagé-e-s
Membre du CA	NOËL	Philippe	Président CPAS	Ville de Namur	Ecolo
Membre du CA	OUALI	Mélanie	Echevine	Ville de Mons	PS
Membre du CA	PALERMO	Vincent	Bourgmestre	Ville de Péruwelz	MR
Membre du CA	POULIN	Christine	Bourgmestre	Ville de Walcourt	PS
Membre du CA	PRÉAUX	Christian	Conseiller communal	Commune de Merbes-le-Château	PS
Membre du CA	RADEMAKER	Martine	Directrice financière	Commune d'Oupeye	
Membre du CA	ROBERTY	Sabine	Conseillère communale	Ville de Seraing	PS
Membre du CA	ROYEZ	Steven	Conseiller communal	Commune de Lobbes	Les Engagé-e-s
Membre du CA	SAINT-AMAND	Olivier	Bourgmestre	Ville d'Enghien	Ecolo
Membre du CA	SERVATY	Charles	Echevin	Commune de Bütgenbach	SP
Membre du CA	TORRES	Cécilia	Conseillère communale	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Ecolo
Membre du CA	WARZÉE-CAVERENNE	Valérie	Bourgmestre	Commune de Hamois	MR
Observatrice	ANCI AUX	Laurence			
Observateur	BROTCORNE	Christian			
Observateur	DECHENNE	Olivier			
Observateur	DEFFET	Michel			
Observateur	DUPONT	Laurent			
Secrétaire	BOVERIE	Michèle	Secrétaire générale de l'UVCW		